

	INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE 5 rue St Nicolas - 76400 FECAMP	Date : Février 2026 Rédacteur : J. RENKES, Directrice des soins en charge de l'IFPS
	IFAS: 02.35.10.39.50 IFSI: 02.35.28.61.00 MAIL: SECRETARIATIFS@CH-FECAMP.FR SITE: WWW.IFPS-FECAMP.FR	Référence : T04N02-02 Version : 2

PROJET PEDAGOGIQUE

De l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) 2026 -2027



Sommaire

INTRODUCTION	1
PRESENTATION DE L'INSTITUT	2
Présentation générale	2
Le territoire.....	3
Les caractéristiques du territoire	3
La capacité d'accueil et la sélection pour la formation infirmière	4
L'équipe	5
L'organigramme	6
La gouvernance de l'institut	7
ORIENTATIONS DE LA FORMATION	8
Les objectifs de la formation	8
Les domaines de la formation	8
La formation théorique	9
La formation clinique.....	9
Les projets de formation par année	10
LA CONCEPTION GENERALE DE LA FORMATION ET LES CHOIX PEDAGOGIQUES	15
Les principes pédagogiques.....	15
Les valeurs	15
Les finalités visées	17
Les méthodes pédagogiques	18
LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE NUMERIQUE.....	20
L'accès au numérique.....	20
Le Dossier Patient Informatisé (DPI)	21
L'Unité d'Enseignement (UE) numérique en santé	21
LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION	22
LA STRATEGIE D'ANALYSE DES BESOINS DE L'ETUDIANT EN LIEN AVEC LES ATTENTES DE L'EMPLOYEUR ET/OU DU FINANCEUR	23
Le suivi pédagogique	23
L'accompagnement en formation clinique	23
L'accompagnement à la professionnalisation	23
LE PROJET D'ACCUEIL, D'INTEGRATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP.....	24
Les différents acteurs, structures et partenaires	25
Le dispositif de l'IFPS	26

L'accessibilité de l'IFPS	27
Compensations possibles par typologie de handicap	27
L'INDIVIDUALISATION DES PARCOURS ET LA STRATEGIE DE PREVENTION DE RUPTURE DES PARCOURS	28
L'accompagnement	28
La stratégie de prévention de rupture des parcours.....	28
Le dispositif d'accompagnement des étudiants.....	29
LA PLANIFICATION DE L'ALTERNANCE	30
LA LISTE DES LIEUX ET PLACES DE STAGE NEGOCIES EN LIEN AVEC LES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	31
LES MODALITES D'ENCADREMENT ET DE TUTORAT NEGOCIEES AVEC LES RESPONSABLES DES STRUCTURES D'ACCUEIL	33
La convention de stage et la charte d'encadrement.....	33
L'accompagnement en stage.....	33
Le tutorat et l'évaluation en stage	34
LES MODALITES D'EVALUATION DE LA QUALITE DES LIEUX DE STAGES PAR LES ETUDIANTS	35
LES PRESTATIONS OFFERTES A LA VIE ETUDIANTE	35
Le règlement intérieur.....	35
Environnement numérique	36
Environnement de la vie étudiante	36
LES INDICATEURS D'EVALUATION DU PROJET.....	39

INTRODUCTION

Le projet pédagogique de l'IFSI s'inscrit dans le cadre des politiques publiques de santé et du référentiel de formation en vigueur. Il repose sur un socle de valeurs professionnelles et pédagogiques partagées qui orientent l'ensemble des pratiques d'enseignement, d'accompagnement et d'évaluation mises en œuvre au sein de l'institut. En complément de ce cadre général, chaque année de formation (L1, L2 et L3) fait l'objet d'un projet de formation spécifique, précisant l'organisation de l'année, ses objectifs et orientations pédagogiques, les modalités de stage, le suivi pédagogique, ainsi que les modalités d'évaluation et de bilan.

La formation est centrée sur la personne soignée et sur l'analyse de ses besoins de santé, dans une approche globale, éthique et humaniste du soin. Elle vise à préparer des professionnels capables de garantir le respect de la dignité, de l'autonomie et des droits des personnes, tout en contribuant à la qualité, à la sécurité et à la continuité des soins. Elle intègre pleinement les dimensions préventives, éducatives et populationnelles du soin.

Le développement des compétences s'appuie sur des connaissances scientifiques actualisées et sur la mobilisation des données probantes. La formation vise un raisonnement clinique rigoureux, une analyse critique des pratiques et une inscription dans une démarche continue d'amélioration de la qualité des soins.

L'institut met en œuvre une pédagogie active, réflexive et professionnalisante qui favorise l'implication de l'étudiant dans ses apprentissages. Les dispositifs pédagogiques soutiennent la construction de compétences en situation, la prise de décision dans des contextes complexes et l'analyse des pratiques, en articulation étroite avec les terrains de stage et les situations professionnelles rencontrées.

L'accompagnement des étudiants constitue un axe structurant du projet de formation. L'institut garantit un suivi individualisé des parcours, prenant en compte les acquis, les besoins et les projets professionnels de chacun. Il veille à promouvoir l'égalité des chances, à prévenir les ruptures de parcours et à soutenir le développement progressif de l'autonomie dans les apprentissages.

La formation prépare les futurs professionnels à s'inscrire dans des dynamiques de coopération pluri professionnelle et de travail en réseau. Elle favorise la connaissance des rôles et des compétences des différents acteurs du système de santé et développe les compétences relationnelles, communicationnelles et organisationnelles nécessaires à la coordination des parcours de soins.

Le projet pédagogique vise également à former des professionnels responsables, conscients des enjeux éthiques, déontologiques et réglementaires de leur exercice. Il soutient le développement d'une posture professionnelle fondée sur la responsabilité, la rigueur, la réflexivité et l'engagement au service de la personne et de la collectivité.

Enfin, la formation s'inscrit dans une ouverture constante aux enjeux contemporains de santé et aux évolutions du système de santé. Elle intègre les dimensions de santé environnementale, de santé publique, de numérique en santé et d'évolution des organisations, afin de préparer les étudiants à s'adapter aux transformations du système de santé et à y contribuer de manière efficiente et responsable.

PRESENTATION DE L'INSTITUT

Présentation générale

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) de Fécamp a été créé en 1975. C'est un établissement public, rattaché au Centre Hospitalier Intercommunal (CHI) du Pays des Hautes Falaises de Fécamp qui de fait est l'organisme gestionnaire de l'IFSI et de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants (IFAS) de Fécamp. Ces instituts sont regroupés sous l'appellation d'Institut de Formation des Professionnels de Santé (IFPS) qui a été adoptée par le Conseil d'administration du CHI en 1992.

En mars 2021, l'Institut a intégré ses nouveaux locaux (rue St Nicolas à Fécamp) appartenant à la mairie de Fécamp. Le bâtiment est implanté sur l'ancien hôpital (bâtiment central ex « pavillon des hommes et des femmes »). Situé en plein centre de la ville, cet ancien hôpital offre aux apprenants un cadre de formation agréable et moderne.

Selon la délibération du Conseil Régional, les quotas autorisés sont fixés à 65 étudiants en soins infirmiers par année de formation et à 66 élèves aides-soignants par promotion.

L'IFPS s'appuie sur une équipe de formateurs dotés d'une double expertise, soignante et pédagogique, au service de la qualité des apprentissages.

Fort de cette ressource pédagogique, un service de formation continue s'est développé au sein de l'institut. Aujourd'hui, celui-ci nous permet de disposer d'une offre diversifiée de formations, en lien avec les besoins des professionnels soignants, qu'ils exercent en établissement sanitaire ou médicosocial.

Chaque action de formation offerte a vocation à répondre à des objectifs majeurs auprès des professionnels, soit dans l'adaptation au poste de travail, à l'évolution des métiers ou bien encore au développement de connaissances et savoir-faire soignant.

Depuis 2005, la responsabilité relative au fonctionnement des Instituts de Formation paramédicaux est attribuée aux compétences respectives de l'état (Agence Régionale de Santé (ARS) et Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS)) et des Conseils Régionaux.

L'Institut prépare au Diplôme d'Etat d'infirmier en 3 ans. La formation des infirmiers en France a fait l'objet depuis 2009 d'une réforme construite sur l'acquisition de compétences. Elle s'est « universitarisée » et ainsi elle permet l'attribution du grade de Licence et du Diplôme d'Etat d'Infirmier.

L'Institut de Fécamp, dans le cadre d'un regroupement des 7 IFSI de l'ex Haute Normandie, travaille en partenariat avec l'Université de Rouen, habilitée à la délivrance du grade Licence.

Conformément à la Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, l'Institut de Fécamp est certifié selon le référentiel national qualité « Qualiopi » depuis le 29 décembre 2021.

Le territoire

Le territoire du Centre Hospitalier Intercommunal (CHI) de Fécamp, établissement gestionnaire de l'Institut de Formation des Professionnels de Santé (IFPS), couvre les Hautes Falaises et la Côte d'Albâtre, regroupant 3 EPCI, 118 communes et 80 997 habitants sur 740 km², avec une façade littorale de 60 km incluant Fécamp, Étretat et Saint-Valéry-en-Caux.

Caractérisé par un relief vallonné, il influence la biodiversité, l'aménagement et la mobilité, tout en contribuant à l'attractivité touristique. L'IFPS bénéficie d'une position stratégique, à proximité du Havre (43 km), de Dieppe (63 km) et de Rouen (70 km).

Les caractéristiques du territoire

Le territoire du CHI de Fécamp connaît une évolution démographique marquée par le vieillissement de sa population. Le solde naturel de Fécamp est devenu négatif, et les plus de 65 ans, concentrés notamment à Fécamp et Sassetot-le-Mauconduit, devraient augmenter fortement dans les prochaines décennies. Cette population âgée mobilise déjà de nombreux services et structures adaptées, et les projections indiquent un besoin croissant en accompagnement et en emplois dans le secteur médico-social.

Sur le plan sanitaire, la Normandie présente une situation moins favorable que la moyenne nationale, avec une surmortalité prématurée et des pathologies spécifiques (suicides, alcool, cardiopathies). L'accès aux soins se complexifie, surtout en milieu rural, où les spécialités médicales sont de plus en plus éloignées.

La population du territoire présente des indicateurs socio-économiques défavorables, avec un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale et régionale, et avec un taux de chômage important, notamment chez les jeunes : 28,9 % des moins de 25 ans sont sans emploi, et seulement 33 % des 18-24 ans sont scolarisés.

En matière de formation, la Normandie dispose d'un large réseau de 48 établissements de formation sanitaire et sociale, accueillant plus de 13 000 étudiants chaque année. L'IFPS de Fécamp contribue à cette offre avec 224 étudiants en soins infirmiers et 157 élèves aides-soignants en 2024-2025, offrant un levier local pour l'insertion professionnelle et la poursuite d'études dans le supérieur pour les jeunes résidents Fécapois.

Le département dispose d'une offre sanitaire et médico-sociale étendue : 49 établissements de santé, 245 maisons de retraite (dont 108 EHPAD), 8 établissements médico-sociaux locaux, 46 SSIAD et 11 MAS, offrant des terrains de stage diversifiés (Hôpitaux, cliniques, EHPAD, MAS, crèches, PMI, centres de soins infirmiers, SSIAD, établissements scolaires, maison d'arrêt, foyers de vie, IMS, SMR, services de santé en entreprises).

Le Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) de l'Estuaire de la Seine, créé le 27 juin 2016, regroupe le Groupe Hospitalier du Havre (établissement support), le CHI de Fécamp, le CHI Caux-Vallée de Seine (Lillebonne et Bolbec), le CH de la Risle (Pont-Audemer), le CH de Saint-Romain-de-Colbosc et l'EHPAD Les Franches Terres (Beuzeville), avec 3 300 lits et places pour 6 600 professionnels.

Deux instituts de formation sont rattachés au GHT : l'IFPS de Fécamp et l'IFP Mary Thieullent du Havre (IFSI et IFAS, une annexe IFAS à Lillebonne).

La capacité d'accueil et la sélection pour la formation infirmière

La capacité d'accueil de l'Institut pour la formation infirmière

Elle a été portée à partir de la rentrée de février 2022 à 65 places dont 17 réservées aux candidats relevant de la Formation Professionnelle Continue (FPC)

Les conditions d'admission

Peuvent être admis en première année de formation au diplôme d'Etat d'infirmier les candidats âgés de dix-sept ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation répondant à l'une des conditions suivantes¹ :

- Les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme. Ceux-ci doivent s'inscrire sur la plateforme Parcoursup via internet : www.parcoursup.fr selon le calendrier en vigueur ;
- Les candidats relevant de la Formation Professionnelle Continue (FPC), telle que définie par l'article L. 6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection prévues aux articles 5 et 6.

Les épreuves de sélection pour les candidats relevant de la FPC sont au nombre de deux :

- Une épreuve orale : entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat. Noté sur 20 points, il est d'une durée de 20 minutes. Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle ;
- Une épreuve écrite comprenant :
 - Une sous-épreuve de rédaction et/ ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social. Elle est notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.
 - Et une sous-épreuve de calculs simples. Elle est notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats.

Un parcours spécifique aide-soignant pour une entrée en 2^{ème} année en institut de formation en soins infirmiers est possible depuis juillet 2023.

Ce dispositif s'appuie sur deux textes réglementaires² qui précisent les conditions à remplir pour les aides-soignants souhaitant s'engager dans ce parcours qui sont :

- Etre aide-soignant(e) diplômé(e) et avoir exercé en cette qualité depuis au moins 3 ans en équivalent temps plein sur la période des 5 dernières années à la date de sélection et dans des conditions d'exercice variées.
- Avoir présenté avec succès la sélection pour l'entrée en institut de formation en soins infirmiers (IFSI) par la voie de la formation professionnelle continue (FPC) la même année ou avoir bénéficié d'un report de formation.
- S'être porté volontaire et avoir manifesté par un engagement écrit la volonté de s'inscrire dans un parcours raccourci et intensifié dénommé « parcours spécifique ».
- Être spécifiquement retenu par son employeur pour suivre ce dispositif se traduisant par un accompagnement soutenu au cours des 27 mois (3 mois plus 24 mois). L'employeur et l'IFSI doivent

¹ Arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

² Arrêté du 3 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier et sur l'instruction – Instruction n° DGOS/RH1/2023/129 du 2 août 2023 relative à la mise en place d'un parcours spécifique d'accès en 2^{ème} année de formation en soins infirmiers pour les aides-soignants

identifier les aides-soignants qui ont le potentiel pour effectuer cette formation accélérée et densifiée parmi ceux qui remplissent les conditions d'ancienneté.

- Être en possession d'une attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) niveau 2 en cours de validité. L'absence d'actualisation de la FGSU peut être tolérée à l'entrée dans le dispositif, mais cette condition devra obligatoirement être remplie à l'entrée en 2ème année de formation en soins infirmiers

L'admission définitive dans ce dispositif de parcours spécifique sera validée à l'issue d'un entretien de positionnement en présence du cadre de proximité ayant réalisé l'évaluation annuelle de l'agent et d'un cadre de santé formateur.

La formation dure 12 semaines (7 semaines de formation et 5 semaines de stage) et peut se dérouler dans un autre IFSI que celui où le candidat a réalisé son inscription. Cette formation contribue à atteindre le niveau requis pour une admission en 2ème année si celle-ci est validée. Si le niveau n'est pas atteint, l'aide-soignant garde le bénéfice de la sélection et de l'admission en 1ère année. Ce parcours spécifique ne permet aucune dispense d'enseignement par la suite dans la formation en soins infirmiers.

L'équipe

L'équipe permanente de l'institut est composée comme suit :

Une directrice :

Elle est responsable :

- De l'organisation des activités de formation de l'institut de formation.
- De l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet pédagogique.
- Du développement de la recherche en soins et de la pédagogie conduite par l'équipe de formateurs.
- Du partenariat avec les établissements pouvant accueillir les stagiaires.
- De la constitution, l'animation et l'encadrement de l'équipe pédagogique qui comprend des enseignants formateurs permanents et des intervenants extérieurs.
- De la recherche en termes d'intérêt professionnel conduite par l'équipe pédagogique.
- De la qualité de la formation des étudiants et du contrôle des études.

Une coordinatrice pédagogique :

- Elle assiste la Directrice de l'institut dans le pilotage de l'ingénierie de formation, la conception, la mise en œuvre et l'évaluation du projet de formation et du projet pédagogique.
- Elle conçoit, conduit et suit des projets dans ses champs de compétences dans une dynamique collaborative.
- Elle accompagne l'équipe pédagogique dans la mise en application du référentiel de formation et dans la déclinaison des différents projets.
- Elle participe à la gestion et la coordination de la formation infirmière.
- Elle contribue à la promotion de la recherche en soins infirmiers au sein de l'institut.
- Elle participe à la gestion des situations particulières d'étudiants.
- Elle développe l'offre de formation continue de l'IFPS en lien avec les établissements partenaires.

Des cadres de santé formateurs :

- Ils organisent les processus de formation professionnelle initiale et continue.
- Ils accompagnent l'étudiant et le professionnel en santé dans son projet de formation.
- Ils initient et/ou conduisent des études aux travaux de recherche.
- Ils participent à l'organisation et à l'évolution de l'institut de formation.
- Ils s'impliquent dans la démarche qualité et d'amélioration continue du dispositif de formation.
- Ils assurent un contrôle qualité des dossiers scolaires.

Des secrétaires :

- Elles participent à la réflexion sur l'amélioration du fonctionnement de l'institut de formation.
- Elles assurent l'accueil et l'information du public, la gestion du courrier et des dossiers scolaires et administratifs.
- Elles mettent en œuvre les procédures et veillent au respect des calendriers de sélection et de diplomation.

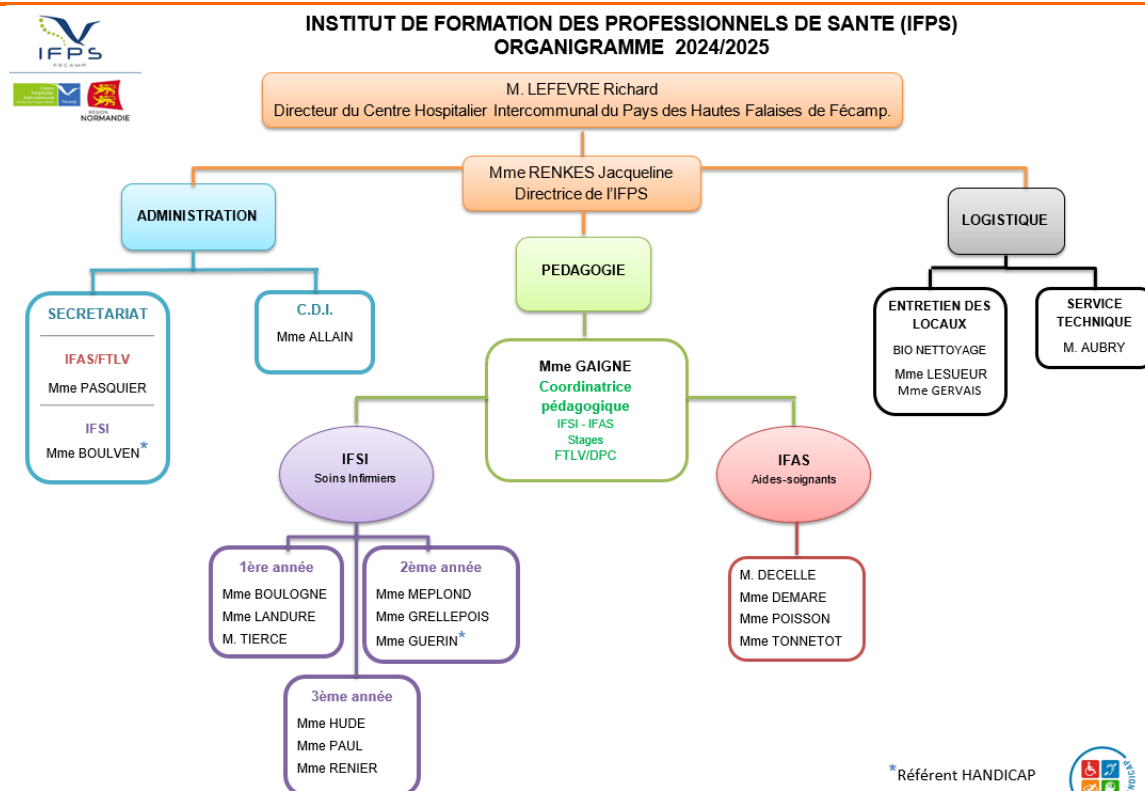
La documentaliste :

- Elle traite, analyse et valide les informations afin de les mettre à disposition des différents publics.
- Elle accueille les étudiants et les formateurs et les accompagne dans leur recherche documentaire.
- Elle constitue et maintient un fond documentaire tous supports, sur place ou à distance,
- Elle met en place des outils de recherche adaptés aux besoins des demandeurs d'informations et des utilisateurs.
- Elle assure la gestion des ouvrages.
- Elle participe au bon fonctionnement du Centre de Documentation et d'Information.
- Elle gère la communication institutionnelle en interne et en externe (à partir du site internet de l'institut et des réseaux sociaux).
- Elle assure la gestion des différentes plateformes pédagogiques.

Les agents de bio nettoyage :

- Elles réalisent des travaux de nettoyage, d'entretien et de remise en ordre des surfaces, locaux et équipements de la collectivité.
- Elles assurent l'entretien courant des matériels et machines utilisés.
- Elles commandent le matériel et les produits ménager et en contrôlent l'approvisionnement.
- Elles sont garantes d'un niveau de propreté adéquat en termes d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques amenant à un aspect visuel agréable qui concourt à l'image de marque de l'établissement et inspire confiance aux étudiants, élèves, stagiaires, et intervenants extérieurs.

L'organigramme



La gouvernance de l'institut

Les tutelles :

L'institut est :

- Sous la responsabilité administrative et financière du Centre Hospitalier Intercommunal du Pays des Hautes Falaises de Fécamp.
- Sous la tutelle de l'Agence Régionale de Santé de Normandie pour le champ pédagogique
- Sous le contrôle financier du Conseil Régional de Normandie ;

La DREETS délivre les diplômes conformément au référentiel de formation infirmière du 31 juillet 2009.

Les instances :

Conformément à l'arrêté du 21 avril 2007 modifié par les arrêtés des 29 juillet 2022 et 9 juin 2023 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formations paramédicaux, l'IFSI est constitué d'une **Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut (ICOGI)** et de 3 sections :

- Une section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants ;
- Une section compétente pour le traitement des situations disciplinaires ;
- Une section relative à la vie étudiante.

ORIENTATIONS DE LA FORMATION

La formation Infirmière se déroule sur 3 années sur le principe de l'alternance intégrative entre formation théorique à l'institut et formation en stage. Elle est organisée en 59 unités d'enseignement (UE) réparties sur 6 semestres, équivalent à 4200 heures dont 2100 heures de stage.

Le partenariat avec l'UFR Santé de l'université de ROUEN permet aux étudiants en Soins Infirmiers d'obtenir le grade de licence.

Depuis septembre 2021, les 7 IFSI de la subdivision rouennaise (dont l'IFSI de Fécamp) sont entrés dans une expérimentation avec l'UFR Santé s'inscrivant dans le cadre de l'universitarisation des filières de soins infirmiers conformément aux dispositions de l'arrêté du 9 septembre 2021.

Ainsi ce projet a permis de mettre en place :

- Une licence mention sciences pour la santé – parcours soins infirmiers (inscription automatique/inscription à l'IFSI)
- Et une licence mention sciences pour la santé – parcours sciences infirmières en double cursus, accessible en 2ème année de licence et avec 2 options au choix : biologie santé (BS) ou sciences humaines et sociales (SHS) (inscription volontaire et sur sélection).

L'obtention de la licence sciences pour la santé – parcours soins infirmiers permettra à l'étudiant de poursuivre ses études vers des formations spécifiques et identifiées en master.

L'obtention de la licence mention sciences pour la santé – parcours sciences infirmières option BS ou SHS permettra à l'étudiant de poursuivre dans un parcours master et doctorat dans les disciplines concernées. Cette expérimentation offre aux étudiants la possibilité de faire un double cursus, sans impact sur le D.E infirmier de façon à assurer la diplomation des étudiants en fin de cursus. L'obtention de la licence est sous tendue par la réussite au D.E infirmier.

Les objectifs de la formation

La formation vise à former des infirmiers capables de dispenser en autonomie et/ou en collaboration des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé auprès de personnes ou de groupes de personnes dans leurs parcours de soins en lien avec leur projet de vie tout en s'adaptant aux contextes rencontrés et aux évolutions dans le domaine du soin (environnement et métiers).

L'organisation pédagogique permet une progression dans les apprentissages selon 3 principes :

- **Comprendre** : Acquérir les savoirs nécessaires à la compréhension des situations rencontrées,
- **Agir** : Mobiliser et acquérir la capacité d'agir, d'évaluer et d'ajuster ses actions,
- **Transférer** : Conceptualiser et être capable de transférer ses acquis dans une situation nouvelle.

Les domaines de la formation

La formation est déclinée en 6 domaines :

1. Sciences humaines, sociales et droit,
2. Sciences biologiques et médicales,
3. Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes,
4. Sciences et techniques infirmières, interventions,
5. Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière,
6. Méthodes de travail.

Ces domaines permettent l'acquisition progressive des 10 compétences professionnelles articulées entre elles. Celles-ci sont précisées dans le référentiel de compétences (annexe 2 de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier).

➔ **Cinq sont dites « cœur de métier » :**

1. Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier,
2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers,
3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens,
4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique,
5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs.

➔ **Cinq compétences sont transverses et transférables :**

6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins,
7. Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle,
8. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques,
9. Organiser et coordonner des interventions soignantes,
10. Informer et former des professionnels et des personnes en formation.

La formation théorique

La formation théorique représente 2100 heures.

Elle est déclinée sous forme de :

- Cours magistraux (750 heures),
- Travaux dirigés (1050 heures). Ils permettent d'approfondir des connaissances et d'introduire des nouvelles données dans un contexte clinique. Ils positionnent les étudiants en posture réflexive en rapport avec des cours magistraux étudiés.
- Travaux personnels guidés (300 heures). Ils préparent les étudiants à la méthodologie de recherche personnelle et d'apprentissage.

La formation clinique

La formation clinique - les stages (2100 heures soit 60 semaines de 35h/semaine) sont de 4 types :

- Soins de courte durée
- Soins en santé mentale et en psychiatrie
- Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation
- Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie.

En 1ère année, la durée des stages est de 15 semaines (5 semaines en semestre 1 et 10 semaines en semestre 2 (5 semaines + 5 semaines),

En 2ème année, la durée est de 20 semaines (2 semaines (stage de service sanitaire), 8 semaines (4 + 4 semaines) en semestre 3, et 10 semaines (5 + 5 semaines) en semestre 4),

En 3ème année, la durée est de 25 semaines (10 semaines en semestre 5 et 15 semaines (6 + 9 semaines) en semestre 6).

Les projets de formation par année

Année 1 (L1) :

La première année de formation (L1) composée des semestres 1 et 2 doit permettre à chaque étudiant en soins infirmiers de :

- Découvrir les milieux sanitaires, sociaux et médico-sociaux où sont dispensés des soins infirmiers,
- S'initier et apprendre les soins infirmiers,
- Mener une réflexion sur l'Homme, la santé et le soin, la place de l'IDE dans une équipe, auprès de la personne soignée,
- « Devenir » un professionnel soignant, se construire en tant que soignant, comprendre et intégrer les valeurs professionnelles requises conformément à la charte des valeurs professionnelles,
- Confirmer le choix professionnel et ébaucher le projet professionnel

Les étudiants de 1ère année sont amenés à réfléchir sur des notions telles que l'Homme, la santé, la maladie, le soin, l'éthique, la déontologie, leur permettant ainsi d'aborder le cœur de métier de la profession infirmière.

La première année s'inscrit aussi dans une démarche de gestion des risques, en sensibilisant les étudiants aux risques encourus lors de leur futur exercice professionnel notamment avec l'intervention de l'infirmière de santé au travail du CHI de Fécamp avant le départ en stage.

La première année initie la construction de l'identité professionnelle de l'étudiant, qui se structure en deuxième année et se consolide en troisième année, en parallèle de l'élaboration de son projet professionnel. Ce processus de professionnalisation s'appuie, dès l'entrée en formation, sur l'implication des professionnels de terrain et sur des dispositifs pédagogiques favorisant des acquisitions individualisées de savoirs et de compétences, tant à l'Institut (analyses de pratiques professionnelles, analyses de situations) que sur les terrains de stage.

Orientations pédagogiques de l'année (L1) :

- Analyse des pratiques professionnelles (APP), l'analyse de situation et le raisonnement clinique : Les formateurs de 1ère année ont souhaité orienter cette année de formation sur l'acquisition d'une posture réflexive.
Faire le lien entre le savoir et l'action doit permettre aux étudiants de s'inscrire dans un processus de professionnalisation.
 - ✓ Une analyse de pratique professionnelle (APP) aura lieu à chaque stage avec les consignes données sur le temps de préparation de stage. Les étudiants sont dans l'obligation de se présenter aux APP avec une situation (écrite ou non).
 - ✓ Le raisonnement clinique est évalué de manière normative lors du stage 2B et de façon formative lors du stage du semestre 1 et du stage 2A.
- La simulation : L'usage de la simulation est une forme de pédagogie qui est utilisée dès le début de la formation : sous forme d'ateliers d'apprentissage aux gestes techniques et dès le premier semestre, sous forme de mise en situation professionnelle simulée (patient standardisé) afin de développer les capacités d'analyse réflexive des apprenants et de préparer les premiers contacts avec les patients.
 - ✓ Chaque étudiant bénéficiera de séances de simulation haute-fidélité au cours de l'année.
- Le travail en équipe et collaboration : Durant cette première année de formation, les étudiants seront amenés à collaborer lors de travaux de groupes de manière formative ou évaluative. La constitution des groupes peut être imposée ou non.

Année 2 (L2) :

Après les bases théoriques et pratiques acquises en L1, les étudiants expérimentent leurs savoirs en L2 (semestres 3 et 4), développent leurs capacités de questionnement et d'analyse, construisent une posture professionnelle et favorisent leur « savoir-agir » ainsi que leur autonomie dans l'action. Ils sont également initiés à l'éducation thérapeutique, à la démarche de recherche, à l'analyse de la qualité des soins et à l'amélioration continue de leur pratique, tout en consolidant leur identité professionnelle et en affinant leur projet individuel.

La 2^{ème} année de formation est caractérisée par l'intégration du **service sanitaire**, conformément à l'arrêté du 12 juin 2018 ; celui-ci consiste :

- A initier les étudiants aux enjeux de la prévention primaire,
- Permettre la réalisation d'actions concrètes de prévention primaire participant à la politique de prévention et de lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé mise en place par la stratégie nationale de santé,
- Favoriser l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité lors des formations suivies et des actions réalisées,
- Intégrer la prévention dans les pratiques des professionnels de santé.

Orientations pédagogiques de l'année (L2) :

- Mobilisation des connaissances de L1 : Cette 2^{ème} année de formation incite les étudiants à mobiliser les connaissances acquises en L1, l'accent sera mis sur la révision de connaissances en anatomie et physiologie du corps humain. Ces connaissances seront de nouveau évaluées lors des évaluations de l'UE 2.5 S3, 2.8 S3, 2.7 S4. De même, les connaissances en pharmacologie acquises en S1 seront mobilisées tout au long de l'année. La plateforme Collégium Santé servira de support.
- Les calculs de doses et débits : L'équipe pédagogique de 2^{ème} année a fait le choix de préparer l'étudiant infirmier à un exercice professionnel qui garantisse la sécurité des patients lors des soins en mettant l'accent sur la maîtrise de calculs de dose. Chaque évaluation de connaissances (UE 2.5 S3 ; 2.8 S3 ; 2.11 S3 ; 2.7 S4 et 4.4 S4) comportera un exercice de calculs de doses et/ou de débit afin d'évaluer le niveau d'acquisition de calculs de doses. Lors des évaluations des processus, un ou plusieurs calculs de doses seront proposés.

Une nouvelle procédure est appliquée depuis la rentrée de février 2024 :

- ✓ Aux semestres 3 et 4, les points sont attribués par questions : à partir du moment où il y a une erreur dans la réponse, l'étudiant perd l'ensemble des points attribués à la question. Le but étant d'évaluer la capacité de raisonnement de l'étudiant, l'équipe pédagogique fait le choix d'autoriser l'usage de la calculatrice lors des exercices d'entraînement et des évaluations.
- ✓ Pour l'évaluation de l'UE 2.11 S3 : toute erreur de calculs de dose entraînera son invalidation
- L'APP et l'analyse de situation : Lors des temps préparatoires de départ en stage un rappel sera consacré aux consignes relatives aux APP et analyses de situation. La démarche réflexive demandée aux étudiants sera continuée tout au long de cette 2^{ème} année de formation. Les étudiants sont dans l'obligation de se présenter aux APP avec une situation (écrite ou non). Les analyses de situation rédigées seront incluses dans le dossier de chaque étudiant. Les analyses seront ré-exploitées en suivi pédagogique individuel. La signature du tuteur et la présence du cachet de stage permettent de garantir la véracité des informations et sont donc obligatoires. En outre, il est demandé à chaque étudiant d'utiliser les pages de garde pour rendre leur document.

- Raisonnement clinique : Le raisonnement clinique est évalué de manière normative lors des stages 3A ou 3B et de façon formative lors du stage 4A ou 4B lors de la rencontre pédagogique associant le cadre formateur et un professionnel de terrain pour l'évaluation d'une situation clinique. Il est travaillé à l'IFSI lors de travaux dirigés de l'UE 3.2S3 et dans les unités intégratives 5.3 S3 et 5.4 S4. En semestre 3, il est évalué à l'écrit en groupe restreint pour l'UE 3.2.
- La simulation en santé : Chaque étudiant bénéficiera de séances de simulation en santé pour l'année 2026-2027. Une séance sera consacrée à la négociation avec un patient dans le cadre de son projet de soin. Une séance de simulation sera réalisée durant le stage 3B
- La recherche en soins infirmiers : L'IFSI de Fécamp est engagé dans une démarche d'initiation à la recherche en soins infirmiers dès la première année de formation. A compter du début du semestre 3, il sera exigé dans toute restitution de travaux une rigueur dans le respect des consignes de présentation (analyse de situation, analyse de pratique, présentation de la bibliographie, ...). Ainsi, la charte de présentation graphique doit être respectée. Au semestre 4, dans le cadre de l'UE 3.4 S4, les ESI travaillent en groupe sur un « mini TFE ». Ce travail reprend la situation d'appel, la problématisation, les cadres contextuel et conceptuel, la question de départ. Au cours de leur stage S 4b, les ESI doivent être en capacité de fournir une situation d'appel. Celle-ci devra être validée pour servir à la rédaction du TFE en L3.
- Projet d'actions de santé publique : Au semestre 3, les ESI sont inscrits dans une démarche de santé publique dans le cadre du Service Sanitaire des Etudiants en Santé. Au semestre 4, les ESI s'inscrivent dans une démarche de santé publique dans le cadre de l'UE 4.6 S4 autour de 2 thématiques de santé publique : prévention des risques liés au tabac et IST.
- Travailler en équipe et collaborer : Durant cette deuxième année de formation, les étudiants seront amenés à collaborer lors de travaux de groupes de manière formative ou évaluative. La constitution des groupes peut être imposée ou non. Des outils collaboratifs seront proposés par C. Allain lors du semestre 3 pour faciliter l'élaboration de documents communs.
Le vendredi 13 février de 11h30 à 13h30, durant la pause méridienne les étudiants de L2 accueilleront les étudiants de L1 intégrant l'IFSI pour la poursuite de leur cursus.

Année 3 (L3) :

La troisième année de formation (L3) composée des semestres 5 et 6 est l'année de la professionnalisation. Elle doit permettre à chaque étudiant de :

- Poursuivre l'apprentissage des soins infirmiers
- Confirmer ses capacités à travailler en équipe
- Mettre en œuvre des projets de soins, ou de vie, personnalisés et adaptés
- Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
- S'initier à la démarche de recherche en soins infirmiers
- Poursuivre la construction de son identité et de son projet professionnel

Cette année tend à contribuer à l'évolution de la profession en favorisant l'émergence de soignants polyvalents, responsables, réflexifs, engagés dans une démarche de recherche en soins infirmiers.

Les étudiants travaillent à renforcer leurs savoirs théoriques et méthodologiques, leur savoir-faire mais aussi leurs capacités relationnelles et leur gestion émotionnelle.

Le développement de l'éthique professionnelle et de la réflexion clinique offre également aux étudiants la possibilité d'un positionnement critique et adapté dans leur confrontation à des situations nouvelles.

Orientations pédagogiques de l'année (L3) :

- Le Travail écrit de Fin d'Etudes (TFE) : Dans le cadre de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, le travail d'initiation à la recherche permet de valider 3 unités d'enseignement :
 - ✓ UE 3.4. S6 « initiation à la démarche de recherche » / 2 ECTS
 - ✓ UE 5.6. S6 « analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles » / 8 ECTS
 - ✓ UE 6.2. S6 « anglais » / 1 ECTS

Il a été fait le choix, suite au travail régional inter-IFSI, de débiter le travail de recherche au cours du semestre 4 afin de permettre à l'étudiant d'avoir davantage de temps afin de mûrir et élaborer sa réflexion et son analyse.

Le choix de la situation de départ émanera d'un stage.

La méthodologie est présentée aux étudiants par Mr CHAVIGNON (Doctorant à l'Université de Rouen) et un rappel de chaque étape est réalisé par Mme GAIGNE aux semestres 4 et 5.

Les étudiants ont le choix de réaliser le TFE en binôme ou de façon individuelle.

La soutenance orale du TFE, UE 5.6. S6 aura lieu pendant le stage 6b.

Les étudiants ayant choisi de réaliser leur TFE en binôme bénéficieront chacun d'une soutenance orale individuelle.

Les évaluateurs de l'UE 5.6.S6 sont : le cadre de santé formateur guidant et un cadre de santé paramédical des services de soins ou un IDE expert au regard du sujet traité ou titulaire d'un DU ou d'un Master. Les formateurs responsables de L3 ainsi que la coordinatrice pédagogique assureront la validation du choix des Co-jurys en fonction des thèmes.

L'UE 6.2 S6 est évaluée et notée par le biais de la plateforme English world.

- Raisonnement clinique : Le raisonnement clinique est évalué de manière normative pour l'UE 5.5 S5 lors du stage S 5.

L'évaluation de l'UE 5.5 S5 consistera en une présentation synthétique d'un patient à l'aide du Dossier Patient Informatisé (DPI), après avoir présenté succinctement les patients présents et pris en soins par l'étudiant. Elle se fera sur le temps du stage S5, lors de la rencontre pédagogique associant le cadre formateur et un professionnel de terrain.

Les entraînements à la présentation synthétique, avant départ en stage, incluront une participation active de l'étudiant, dans l'élaboration d'un recueil de données ciblées afin d'accélérer le processus de professionnalisation. Les situations prévalentes abordées reprendront des connaissances de L1 et L2 (permettant la mobilisation de connaissances d'UE difficilement acquises par les ESI).

Une planification des soins pour l'ensemble des patients pris en soins sera demandée aux étudiants afin d'améliorer leur organisation. Cet outil permettra aux formateur/professionnel de terrain de choisir les soins faisant l'objet d'un encadrement lors de l'enseignement clinique.

Un accompagnement pédagogique sera proposé lors des stages du semestre 6, avec la présentation de l'ensemble des patients / résidents pris en soins par les étudiants.

Les formateurs souhaitent travailler avec le DPI qui est à ce jour l'outil indispensable de prise en charge d'un patient et ce, en mettant l'accent sur la réalisation d'un raisonnement clinique synthétique.
- Simulation en santé : Chaque étudiant bénéficiera de 2 séances minimum de simulation en santé au cours de l'année, une en S 5 et l'autre en S6.
- L'APP et l'analyse de situation : En début de semestre 5, avant le départ en stage, un temps sera consacré au rappel des consignes relatives aux APP et analyses de situation. La démarche réflexive demandée aux étudiants sera continuée tout au long de cette 3ème année de formation.

Dans le but d'aider les étudiants impliqués dans une situation de stage à comprendre ce qui les questionne, ils bénéficieront de séances d'APP et de rédaction d'analyse de situation sur tous les stages du semestre 5 et 6 (y compris sur le stage projet professionnel).

Depuis 2024, suite à une formation de l'équipe pédagogique, la méthodologie d'animation des séances d'APP a été modifiée. Dorénavant, les étudiants n'ont pas à fournir au préalable de tableau de présentation des situations et n'auront plus à remettre à leur référent pédagogique de compte-rendu écrit lors du retour de stage. Cependant, chaque étudiant devra venir à la séance d'APP avec une situation professionnelle interpellante.

Les analyses de situation rédigées seront consignées dans le dossier de chaque étudiant. Les thématiques abordées sont tracées et ré-exploitées en suivi pédagogique individuel. La signature du tuteur et la présence du cachet de stage permettent de garantir la véracité des informations et sont donc obligatoires. L'équipe pédagogique attend des réelles réflexions professionnelles qui contribueront à la construction du professionnel à venir.

- Travail en équipe et collaboration : Dans la mesure du possible, les formateurs envisagent de planifier des temps de travail collaboratif en interdisciplinarité (simulation en santé), c'est-à-dire entre étudiants L3 – Elèves Aides-Soignants.
- Les calculs de doses et débits : L'équipe pédagogique de 3ème année a fait le choix de préparer l'étudiant infirmier à un exercice professionnel qui garantisse la sécurité des patients lors des soins en mettant l'accent sur la maîtrise des calculs de dose.
Le niveau de difficulté des exercices proposés lors des TD sera progressif. Un projet d'apprentissage en lien avec les UE 2.11S5 (pharmacologie) et 4.4S5 (thérapeutiques et contribution au diagnostic médical) met l'accent sur l'acquisition des calculs de doses de SAP ainsi que des calculs de débit. Le but étant d'évaluer la capacité de raisonnement de l'étudiant, l'équipe pédagogique fait le choix d'autoriser l'usage de la calculatrice lors des exercices d'entraînement et des évaluations.
Au semestre 6, un test d'évaluation formative réalisé sur table sera obligatoirement réalisé par chaque étudiant. Les étudiants montrant des difficultés devront obligatoirement assister au TD de correction. Un temps supplémentaire de renforcement aux calculs de dose sera proposé avec la participation des étudiants sur la base du volontariat.
Les évaluations normatives des UE 2.6-2.9-2.11 et 4.8 incluront des calculs de dose. L'exercice proposé sera contextualisé au regard de l'UE concernée. Le nombre de points accordé aux calculs de doses dans les évaluations ne dépassera pas 10% du nombre de points total. Les points accordés aux calculs de doses sont intégrés à la notation de l'évaluation de l'UE à valider.

NB : pour l'UE 2.11S5 toute erreur ou non réalisation d'un exercice entraînera l'invalidation de l'UE afin de s'assurer que tout étudiant diplômé en mars 2027 sera en capacité de réaliser des calculs de dose sans erreur.

LA CONCEPTION GENERALE DE LA FORMATION ET LES CHOIX PEDAGOGIQUES

Les principes pédagogiques

La formation est basée sur l'alternance intégrative qui réunit dans un système de partenariat, d'intérêts convergents et complémentaires : l'apprenant, l'institut de formation et les lieux de stage.

Ce dispositif, centré sur l'apprenant, lui permet de développer des compétences à partir des enseignements (savoirs théoriques), des expériences vécues en stage (savoirs expérientiels) et de l'analyse réflexive. L'alternance intégrative permet un parcours individualisé dans la formation et une construction de l'identité professionnelle.

Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition de 10 compétences requises pour l'exercice des différentes activités du métier infirmier. P. Zarifian, professeur de sociologie, définit la compétence comme « la prise d'initiative et de responsabilité de l'individu sur des situations professionnelles auxquelles il est confronté ... La compétence est une intelligence pratique des situations qui s'appuie sur des connaissances acquises et les transforme avec d'autant plus de force que la diversité des situations augmente ... la faculté à mobiliser des réseaux d'acteurs autour des mêmes situations, à partager des enjeux, à assumer des domaines de responsabilité ».

Ainsi, le socioconstructivisme, principale théorie d'apprentissage développée, apporte une dimension sociale et relationnelle de l'apprentissage. Les apprenants élaborent leur compréhension d'une réalité par la comparaison de leur perception avec celle de leurs pairs, des professionnels et des formateurs.

Le parcours de formation tient compte de la progression de chaque apprenant dans sa manière d'acquérir les compétences. Ce parcours développe ainsi l'autonomie et la responsabilité de l'étudiant qui construit son cheminement vers la professionnalisation.

Les valeurs

Le projet repose sur des valeurs partagées et portées par l'ensemble de l'équipe. Ces valeurs sont intégrées dans le dispositif de formation visant l'acculturation des étudiants. La formation infirmière, en tant que formation d'une profession de soin, s'appuie sur des valeurs humanistes partagées par l'ensemble des professionnels de santé.

Les valeurs retenues sont :

- Le respect,
- L'esprit collaboratif,
- L'autonomie,
- La responsabilité.

Le respect :

Il se définit comme un « *sentiment de considération envers quelqu'un, et qui porte à le traiter avec des égards particuliers* »³.

C'est également le « *témoignage de considération, de déférence envers quelqu'un par la parole, par des actes* »⁴.

³ <https://www.larousse.fr/>

⁴ <https://www.cnrtl.fr/definition>>

Cette valeur est celle que l'équipe de l'institut porte et souhaite transmettre aux apprenants.

Le respect renvoie à la notion de bienveillance, « *disposition favorable à l'égard de quelqu'un* »⁵.

Il implique l'humanité, l'indulgence, la tolérance, l'écoute et la disponibilité. Il se traduit aussi par l'attention portée à l'Autre et la solidarité dans un principe d'entraide et d'équité en permettant à l'autre de s'épanouir selon ses possibilités et dans l'acceptation de ses différences.

Ainsi, le respect est la base de la relation entre tous les acteurs de l'institut (équipe, étudiants, intervenants extérieurs, tuteurs de stage, les partenaires, ...) et ceux rencontrés dans les situations cliniques (patients, professionnels, ...); ce qui suppose d'envisager la dignité, la liberté, les droits, les devoirs de chaque individu et de reconnaître l'Autre dans sa singularité.

La relation entre les formateurs et les étudiants vise la réussite de chaque étudiant. Dans le contexte de l'apprentissage, l'accompagnement personnalisé bienveillant promu à l'IFPS favorise le développement des compétences, de l'autonomie de l'étudiant et l'inscrit dans un processus de professionnalisation.

Le respect s'applique également aux règles et procédures, aux locaux et à l'environnement. Le maintien d'un environnement agréable et convivial est un engagement de tout un chacun. Les gestes citoyens quotidiens témoignent du respect du travail de l'ensemble des professionnels et des apprenants.

L'esprit collaboratif :

Il suppose la volonté de chacun à travailler en équipe, à apporter ses compétences, sa créativité, sa rigueur et son savoir-être pour mener à bien une mission collective, un projet commun donnant sens aux actions. L'écoute, le partage, l'entraide et l'agilité sont les leviers favorisant l'intelligence collective et les pratiques collaboratives.

Le succès de la collaboration repose sur les relations interpersonnelles et sur la capacité de chacun à gérer les relations, à se respecter.

L'esprit collaboratif favorise grandement le développement et la mobilisation des compétences relationnelles, organisationnelles et méthodologiques.

Il contribue à la cohésion de l'équipe au moyen d'une entraide, d'une reconnaissance de la valeur de chacun, de la prise en compte des suggestions de chaque individu, d'une implication dans la contribution à l'innovation pédagogique et à la performance collective.

L'autonomie :

« (...) L'autonomie [...] suppose une interaction avec l'environnement et les expériences qu'il permet, l'intégration de normes sociales, l'acquisition de connaissances scolaires, [...] des ressources [...] fournies entre autres par l'éducation dispensée dans les familles, les écoles et les lieux associatifs. L'autonomie appelle une prise en charge, un ensemble d'intervention éducatives »⁶.

« L'être autonome est celui qui est apte à analyser, à comprendre le monde qui l'entoure et à se détacher des éléments qui ne lui correspondent pas. L'autonomie nécessite donc une conscience de soi. L'autonomie nécessite l'assimilation de la loi »⁷.

En pédagogie, l'autonomie se construit au travers des contraintes auxquelles l'individu est soumis et à sa capacité constante d'adaptation.

M.A HOFFMANS-GOSSET propose une définition selon trois axes :

- La présence d'autrui, l'interdépendance
- La présence de la loi. L'autonomie de l'individu relie le respect de la loi et de la liberté
- La conscience de soi, la responsabilité.

⁵ Dictionnaire Le Robert

⁶ Autonomie, P. FORAY, dans Le Télémaque 2017/ 1(n°51), pages 19 à 28 – cairn.info.

⁷ 5_autonomie_definition_programmes-2.pdf–<https://www.ipefdakar.org>

L'autonomie induit alors la notion de choix et de décision.

La formation en alternance permet de faire émerger une opportunité d'autonomie pour l'étudiant.

L'équipe pédagogique et les professionnels de terrain vont permettre à l'apprenant de développer sa zone d'autonomie. L'étudiant autonome est capable d'articuler au mieux sa situation de formation, sa situation professionnelle et sa situation personnelle.

L'autonomie se construit et elle passe par l'articulation de trois dimensions :

- Un champ de compétences
- Des valeurs à promouvoir
- Et une appréciation du niveau de développement et d'apprentissage de l'étudiant.

Il ne peut y avoir d'autonomie sans responsabilité.

Ces deux concepts ont des attributs communs tels :

- Décider pour soi selon des critères personnels
- Faire des choix en état de conscience
- En mesurer les risques et en assumer les conséquences.

La responsabilité :

La responsabilité s'entend au sens juridique ou pénal et au sens moral. C'est l' « *obligation ou la nécessité morale de répondre, de se porter garant de ses actions ou de celles des autres* »⁸.

La responsabilité consiste à décider, faire des choix librement, posséder une faculté de jugement, de discernement. C'est mesurer/évaluer/s'engager, répondre des actions entreprises. Elle impose d'assumer ses choix, de réparer le préjudice causé à autrui, respecter les règles institutionnelles et les valeurs individuelles.

En formation, les étudiants sont engagés dans un processus d'autonomisation professionnelle. Cette dernière s'appuie sur l'engagement personnel, la responsabilité, la liberté d'intention/d'action et la créativité.

P. ZARIFIAN précise « *qu'il est indispensable de différencier principe d'autonomie (vouloir et pouvoir prendre des initiatives), niveau d'autonomie et moyens d'autonomie (formation, moyens techniques). Autonomie et responsabilité se construisent dans les apprentissages et dans les changements de fonctionnement. On devient autonome et responsable* »⁹

Être autonome, c'est choisir et agir avec volonté et discernement.

Être responsable, c'est répondre de ses actes du fait même de cette liberté de choix et d'action.

Toutes ces valeurs intègrent en filigrane l'empathie qui est une qualité essentielle favorisant les relations sociales et professionnelles. Elle développe la conscience de soi et contribue à la conscience sociale. Elle inspire à prendre soin des autres dans une démarche bienveillante et juste.

Les finalités visées

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier vise l'acquisition de compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluriprofessionnalité.

Ainsi :

- *Le référentiel de formation des infirmiers a pour objet de **professionnaliser** le parcours de l'étudiant, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements.*

⁸ <https://www.larousse.fr>

⁹ Objectif compétences – Edition Liaisons – 2001.

- L'étudiant est amené à **devenir un praticien autonome, responsable et réflexif**, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions seul et en équipe pluriprofessionnelle.
- L'étudiant **développe des ressources** en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles. Il établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.
- L'étudiant apprend à **reconnaître ses émotions** et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose. Il se projette dans un avenir professionnel avec confiance et assurance, tout en maintenant sa capacité critique et de questionnement.
- L'étudiant **développe une éthique professionnelle** lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction.
- Exercés au raisonnement clinique et à la réflexion critique, les professionnels formés sont compétents, capables d'intégrer plus rapidement de nouveaux savoirs et savent s'adapter à des situations variées¹⁰.

Les méthodes pédagogiques

Le dispositif de formation est conçu sur le principe de l'hybridation. Il s'agit de combiner l'enseignement en présentiel et en distanciel (capsules vidéo, visio-conférence), en mode synchrone ou asynchrone.

La formation théorique intègre les recommandations du référentiel infirmier et prend la forme de cours magistraux (CM), de travaux dirigés (TD) et de travail personnel guidé (TPG).

L'enseignement est centré sur des situations professionnelles clés où la pédagogie active mise en œuvre souhaite rendre l'étudiant « acteur » de ses apprentissages. Les outils utilisés (Quizizz, Wooclap, escape Game, H5P ...) rendent dynamique la formation et sont particulièrement adaptés à la nouvelle génération. Ces outils sont très prisés par les étudiants.

Les analyses de situations professionnelles et les analyses de pratiques professionnelles (APP) :

La formation prépare l'apprenant à faire face en tant que futur professionnel à des situations humaines complexes et difficilement prévisibles. Elle est conçue pour former des praticiens réflexifs capables de penser et de mobiliser des connaissances théoriques dans leur pratique professionnelle.

L'importance est donnée à la capacité d'analyser des situations, à percevoir les particularités et à adapter l'intervention professionnelle, à la singularité et à l'imprévisibilité des personnes et des contextes. La compréhension des processus et des situations est essentielle.

Elle implique l'acquisition d'un raisonnement clinique sûr, d'une aptitude à s'adapter à tout contexte.

La pédagogie inversée :

Cette méthode pédagogique inverse le déroulement traditionnel d'un cours dit « magistral ». Elle permet de développer l'autonomie des étudiants puisqu'elle accroît chez eux le sens de la responsabilité dans les

¹⁰ Annexe III – Référentiel de formation- Arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, page 1 (10 pages)

apprentissages, y compris dans l'engagement dans l'acte même d'apprentissage. C'est par ailleurs, une démarche qui favorise le travail collaboratif, l'interaction entre étudiants.

La simulation en santé :

Elle correspond « à l'utilisation d'un matériel (comme un mannequin ou un simulateur procédural), de la réalité virtuelle ou d'un patient standardisé, pour reproduire des situations ou des environnements de soins, pour enseigner des procédures diagnostiques et thérapeutiques et permettre de répéter des processus, des situations cliniques ou des prises de décision par un professionnel de santé ou une équipe de professionnels »¹¹.

Plusieurs types de simulation sont mobilisés à l'IFPS de Fécamp :

- La simulation procédurale qui vise l'apprentissage d'un geste décontextualisé.
- La simulation « pleine échelle » qui vise à l'analyse de la pratique et la réflexivité par le débriefing lors de la réalisation d'une activité en situation contextualisée au plus proche du réel.
- La simulation hybride mixte les 2 précédentes.

La simulation « haute-fidélité » apporte une plus-value dans l'approche par compétences, en permettant une mise en action des savoirs acquis.

La simulation en santé participe au développement des compétences des étudiants dans un cadre sécurisé et éthique « *jamais la première fois sur le patient* » limitant ainsi l'impact des potentielles erreurs.

C'est une méthode pédagogique innovante permettant l'alternance intégrative. L'objectif est ainsi d'améliorer la qualité des pratiques et des soins réalisés a posteriori auprès des patients/usagers.

Ce mode d'apprentissage favorise l'analyse réflexive, facilite l'ancrage des acquisitions et permet leurs conceptualisations.

¹¹ Rapport simulation HAS : www.has-sante.fr/jcms/c_930641/fr/simulation-en-sante

LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE NUMERIQUE

L'apparition des nouvelles technologies bouleverse le secteur de la santé où le numérique est au cœur de l'avancée. Les solutions numériques (la e-santé, la télémédecine, l'intelligence artificielle) sont en effet, des leviers de transformation des parcours de soins en établissement de santé comme en libéral.

Le numérique fait désormais partie intégrante des formations en santé. Les apprenants doivent de fait développer des compétences numériques. Ainsi, de nombreuses possibilités sont offertes dans le monde de la formation favorisant la diversité des modalités d'enseignement et d'apprentissage.

Il s'agit bien là d'assurer l'accès au numérique et d'inscrire le numérique dans les stratégies pédagogiques.

L'accès au numérique

Un environnement numérique de travail (ENT) est proposé aux étudiants :

- Accès **WIFI** gratuit
- **Une plateforme d'anglais Englishworld** depuis février 2023. Cette plateforme leur permet d'apprendre l'anglais médical à leur rythme, à partir d'une auto-évaluation obligatoire réalisée dès la première connexion. Ils sont également évalués sous plusieurs formes qui respectent les exigences du référentiel de formation : la participation active sur la plateforme, sous forme de quizz, évaluation de vocabulaire, traductions d'articles français/anglais et anglais/français, ainsi que l'évaluation de l'abstract de leur TFE (Travail de Fin d'Etudes).
- **Une plateforme Moodle "Collegium santé"**. Elle leur donne accès aux vidéos universitaires, aux cours et TD déposés par les formateurs. Ils ont également accès à de nombreux quizz, jeux en ligne (mots-fléchés, mots- croisés, QCM, exercices d'appariement, vrai/faux, flashcards) créés par les formateurs qui leur permettent de réviser avant les évaluations de connaissances des différentes UE. Ils ont également accès à toutes les capsules vidéos/ serious game financés par la région Normandie, le serious game Jasper de l'université qui concerne l'hygiène dans les soins. Cette plateforme nous sert également à communiquer avec les étudiants.
C'est un outil collaboratif partagé avec l'université de Rouen et les instituts de formations de la subdivision Rouennaise qui répond aux besoins des utilisateurs (apprenants, équipes pédagogiques et administrative).
- **Mykomunoté (Epsilon informatique/ Forméis)** qui leur permet d'avoir un accès personnalisé à leur planning de formation, accès à leurs notes d'évaluation, parcours de stages et compétences acquises en stages.
- **EM-Premium** via ClinicalKey : Les étudiants ont ainsi un accès gratuit à des revues professionnelles au format numérique.
- **SIMANGO** : est un organisme de formation qui a la particularité de proposer des scénarios en simulation numérique pour la formation initiale des paramédicaux. L'objectif est de permettre aux formateurs de diversifier leurs enseignements à travers des outils pédagogiques innovants (simulation numérique, réalité virtuelle). Ces outils pédagogiques sont parfaitement complémentaires des connaissances et pratiques actuelles des formateurs. Les modules de simulation ont été construits en partenariat avec des instituts de formation et des établissements de santé, sur la base de protocoles existants et à l'aide des fiches méthodologiques de la Haute Autorité de Santé.

La proposition de valeur de SIMANGO tient autour de 3 principes :

- Des formations courtes, d'une durée de 30 minutes maximum. Validant & certifiant
- Du contenu ludique et de qualité pour attirer et impliquer l'apprenant
- L'accessibilité de la plateforme : 24h/24

L'équipe pédagogique a développé ses compétences pour s'approprier les outils numériques et ce, grâce à la formation continue. Un accompagnement ponctuel est proposé par l'ingénieur techno-pédagogique de l'UFR Santé de Rouen.

Le Dossier Patient Informatisé (DPI)

Les étudiants sont formés à l'utilisation du Dossier Patient Informatisé (DPI).

L'objectif pédagogique est de permettre aux étudiants de se familiariser avec le DPI et ainsi intégrer l'utilisation de l'outil dans leurs organisations de travail.

Lors de leurs stages au CHI de Fécamp, ils ont un accès autorisé au DPI (Sillage).

L'IFPS a le souhait d'acquérir un module de formation sur « Sillage » pour entraîner les étudiants à l'utilisation du DPI et les aider à appréhender le logiciel (ergonomie, fonctionnalités, ...) et ce, avant leur arrivée en stage. Le financement est envisagé au moyen de la taxe d'apprentissage.

Actuellement, les formateurs et les étudiants travaillent sur un fichier Excel « DPI » créé par l'équipe pédagogique.

L'Unité d'Enseignement (UE) numérique en santé

L'UE numérique est dispensée aux étudiants.

Elle a pour objectif de permettre :

- D'appréhender les enjeux liés à la santé numérique,
- D'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour travailler dans un contexte de digitalisation de l'exercice professionnel et d'accompagner la transformation du système de soins par le numérique,
- Favoriser l'inter-professionnalité et l'interdisciplinarité,
- Intégrer le numérique en santé dans l'exercice des professionnels de santé.

La formation au numérique en santé est organisée en 5 domaines de connaissances et compétences : les données de santé, la cyber sécurité en santé, la communication en santé, les outils numériques en santé, la télésanté.

Cette formation numérique s'inscrit dans la doctrine du numérique en santé « Mettre le numérique au service de la santé » 2023-2027 qui fixe le cadre d'urbanisation du numérique en santé en France qui s'articule autour de 4 axes :

- Développer la prévention et rendre chacun acteur de sa santé
- Redonner du temps aux professionnels de santé et améliorer la prise en charge des personnes grâce au numérique
- Améliorer l'accès à la santé pour les personnes et les professionnels qui les orientent
- Déployer un cadre propice pour le développement des usages et de l'innovation numérique en santé.

La mise en œuvre obligatoire de l'UE « numérique en santé » en septembre 2024 (post Baccalauréat) pour les formations en santé, avec la valorisation de 2 ECTS/28 heures d'enseignement – 5 compétences, a amené l'université de ROUEN (UFR Santé) en collaboration avec les 7 IFSI de la subdivision Rouennaise à travailler aux modalités et aux contenus pédagogiques de cet enseignement sur les 3 années de la formation infirmière.

LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION

Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation visés sont :

- Compétence 1 : *Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier* :
 - Apprendre à repérer les éléments d'information pertinents et cohérents d'une situation de soins donnée et développer ainsi un raisonnement clinique élevé.
- Compétence 2 : *Concevoir et conduire un projet de soins infirmier* :
 - S'approprier une méthodologie pour élaborer et conduire un projet de soins négocié, centré sur les réactions humaines et dans un contexte de pluridisciplinarité.
- Compétence 3 : *Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens* :
 - Proposer des activités de soins adaptés aux besoins et aux souhaits des patients.
 - Proposer des modalités de réalisation des soins respectant les règles de bonnes pratiques et être en capacité d'identifier les risques inhérents aux situations de soins et de les prévenir.
- Compétence 4 : *Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique* :
 - Savoir lire une prescription médicale, la comprendre et savoir l'appliquer selon les règles de sécurité et de bonnes pratiques.
 - Maîtriser les éléments de surveillance et identifier les risques, les prévenir ou appliquer les règles de prévention.
 - Utiliser le matériel adéquat à bon escient.
 - Transmettre de façon pertinente et fiable.
 - Repérer les incohérences.
- Compétence 5 : *Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs* :
 - Développer une posture éducative prenant en compte l'approche globale de la personne prise en charge et dans une dimension d'équipe interdisciplinaire.
- Compétence 6 : *Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins* :
 - Devenir un professionnel communicant capable de conduire une relation adaptée à la personne et au contexte.
- Compétence 7 : *Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle* :
 - S'engager dans une démarche d'amélioration continue de sa pratique professionnelle et se positionner dans une démarche éthique grâce aux connaissances et aux capacités d'analyse et de critique constructive.
- Compétence 8 : *Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques* :
 - Utiliser une méthodologie de recherche dans le domaine des soins et de la santé et de s'engager dans un questionnement professionnel.
- Compétence 9 : *Organiser et coordonner les interventions soignantes* :
 - Assurer l'organisation et la continuité des soins en tenant compte des champs de compétence des différents acteurs.
 - Coordonner les soins pour une prise en charge du patient cohérente et pertinente.
 - Assurer des transmissions pertinentes et fiables.
- Compétence 10 : *Informier, former des professionnels et des personnes en formation* :
 - Superviser la collaboration avec un aide-soignant.
 - Transmettre un savoir-faire avec pédagogie à un stagiaire.

LA STRATEGIE D'ANALYSE DES BESOINS DE L'ETUDIANT EN LIEN AVEC LES ATTENTES DE L'EMPLOYEUR ET/OU DU FINANCEUR

Les étudiants en soins infirmiers en accédant au marché de l'emploi exerceront une pratique qui reflétera la manière dont ils y auront été préparés. « *Les manières d'être et de faire de ces professionnels [...] seront influencés dans un sens ou dans l'autre par ce qu'ils auront appris, par ce qu'ils auront vu et entendu, par ce qu'ils auront perçu et ressenti et par la dynamique de réflexion à laquelle ils auront été préparés et entraînés* »¹².

La mission principale de l'IFSI consiste à former des futurs professionnels infirmiers compétents et responsables, capables de s'adapter et de répondre aux besoins de santé du territoire en s'adaptant aux évolutions contextuelles et réglementaires.

Le suivi pédagogique

Il vise à accompagner l'étudiant au cours de sa formation dans le cadre d'une pédagogie contractuelle. Il l'aide à construire son projet professionnel. Cette démarche nécessite de situer la réflexivité et l'auto-évaluation au cœur du dispositif d'accompagnement afin que l'étudiant devienne un praticien réflexif.

Le suivi pédagogique se réalise dans la confidentialité et le respect d'autrui.

Il est demandé aux étudiants d'être acteurs dans leur parcours de formation. Ainsi, chaque étudiant devra se présenter aux suivis pédagogiques avec son portfolio complété ainsi que l'auto-évaluation de son parcours actualisée ; un guide d'auto-évaluation est mis à disposition de l'étudiant sur la plateforme Collegium.

L'accompagnement en formation clinique

Il comprend 3 étapes :

- La préparation au stage pour laquelle un temps est dédié. Ce temps est organisé par la coordinatrice pédagogique au semestre 1 puis le relai est assuré par l'équipe pédagogique. Ce temps consiste à présenter les modalités spécifiques (prise de contact avec le service, arrivée en stage, tenue, ...), la réglementation du temps de travail et du droit du travail. Il permet de resituer le stage dans la formation (objectifs institutionnels, analyse de pratique, ...) et de transmettre des différents documents de stage.
- L'accompagnement en stage est réalisé à chaque stage à l'initiative de l'équipe pédagogique d'année. L'accompagnement vise la construction identitaire du futur professionnel. Cet accompagnement de stage permet de développer l'éthique professionnelle facilitant la prise de décisions.
- L'APP est planifiée en fin de stage. Elle correspond à un temps de réflexion portant sur les pratiques professionnelles vécues et observées. Elle favorise le développement de la réflexivité de l'étudiant.

L'accompagnement à la professionnalisation

C'est un processus dynamique et participatif d'une équipe pluridisciplinaire d'une part mais aussi de l'apprenant qui aboutit à l'obtention des compétences techniques mais également des compétences humaines, relationnelles par le biais d'une reconnaissance d'un diplôme permettant l'exercice de sa fonction.

¹² DUPUIS M., GUEIBE R., HESBEEN W., Les formations en santé, Paris, Seli Arslan, 190 p.

LE PROJET D'ACCUEIL, D'INTEGRATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'institut de formation des professionnels de santé (IFPS) de Fécamp s'inscrit dans une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous les apprenants d'accéder à la formation (Loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées). C'est pourquoi, tous les apprenants, en situation de handicap temporaire ou permanent, ou présentant un trouble de santé invalidant, bénéficient d'un accompagnement tout au long de leur formation.

Ainsi, les objectifs visés sont de permettre à chaque étudiant en situation de handicap de bénéficier des mêmes conditions d'apprentissages et de réussite que l'ensemble des étudiants, tout en préservant sa qualité de vie et d'accompagner les étudiants en situation de handicap en fonction de leurs besoins en les positionnant comme acteur de leur projet de formation.

L'IFPS s'engage pour tout apprenant présentant une situation de handicap à :

- Prendre en compte ses besoins
- Étudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de la formation
- L'accompagner dans ses démarches.

L'IFSI assure sa mission d'inclusion des étudiants/élèves en situation de handicap en déployant les moyens humains, matériels et techniques dont il dispose pour favoriser leur accueil, leur accompagnement et leur insertion professionnelle. Selon la situation de l'étudiant en situation de handicap temporaire ou permanent, des aménagements de la formation et des évaluations sont proposés : majoration du temps (tiers temps, ...), installation matérielle particulière, aide technique ou humaine, mise en forme des sujets, adaptation des épreuves, ...

Les adaptations peuvent évoluer tout au long de la formation.

L'IFPS a constitué un binôme de professionnels « référents handicap » chargé d'améliorer l'accueil des étudiants, élèves et stagiaires en situation de handicap. Lors d'un entretien, les référents analysent les besoins de l'étudiant en situation de handicap et peuvent l'orienter vers les partenaires ressources (MDPH, Handisup Normandie, AGEFIPH, FIPHFP, CRIP Normandie, ...).

Les contraintes et obstacles liés au handicap sont identifiés au regard des différentes composantes de l'environnement de la formation (durée, méthodes et supports pédagogiques...).

L'ensemble de l'équipe est sensibilisé et attentif à la situation du handicap. L'équipe pédagogique accompagne l'étudiant au quotidien et s'attache à mettre en œuvre les aménagements correspondants à sa situation et en fonction des possibilités offertes par l'institut.



Un livret d'accueil de l'apprenant en situation de handicap est disponible sous format numérique (sur le site internet de l'IFPS) et papier sur simple demande au secrétariat.

Les différents acteurs, structures et partenaires

Ils participent à l'accueil et à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap dans leurs études et leur vie d'étudiant.

Ils peuvent être internes ou externes à l'institut de formation, spécifiques à la problématique du handicap ou relever du droit commun.

L'APPRENANT

Il est la première partie prenante : Acteur de sa formation. S'il le souhaite, il peut signaler sa situation de handicap auprès de la référente handicap et faire valider par un médecin de la MDPH, les aménagements du cursus ou d'évaluation nécessaires. La prise en compte des difficultés liées à une situation de handicap, ainsi que la mise en œuvre de mesures compensatoires en dépendent.

LE REFERENT HANDICAP

Il informe et oriente l'apprenant en situation de handicap, se situe à l'interface entre l'équipe pédagogique et les acteurs du handicap.

Il accueille l'apprenant, recense ses besoins, assure le suivi des mesures d'adaptation, de compensation et d'amélioration des conditions de formations mises en place.

LA MDPH

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) a une mission d'information, d'écoute, d'évaluation des besoins de compensation, d'attribution des prestations, de médiation et de conciliation... Elle traite les demandes de reconnaissance du handicap. La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) prend les décisions relatives aux droits pouvant être attribués aux personnes en handicap et désigne des médecins agréés, seuls habilités à émettre un avis et des préconisations d'aménagement de formation/d'évaluations. Les prestations de compensation du handicap, les aides à l'accomplissement des gestes essentiels de la vie quotidienne, les besoins en matériel individuel ou liés aux périodes en entreprise... relèvent de la compétence des MDPH.

AUTRES STRUCTURES

En fonction de la situation de handicap, des structures et associations diverses peuvent être sollicitées.

LE DIRECTEUR

Il est le garant du respect des droits de l'ensemble des apprenants intégrant la formation. Il s'attache à définir et à rendre lisible la politique d'établissement en matière de handicap. Deux référentes handicap sont nommées, l'accessibilité est assurée, la procédure d'accueil et d'accompagnement des apprenants handicapés est diffusée.

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Les formateurs sont sensibilisés aux situations de handicap. Ils adaptent les formats et supports pédagogiques en fonction des situations rencontrées.

LA SECTION COMPETENTE POUR LE TRAITEMENT PEDAGOGIQUE DES SITUATIONS INDIVIDUELLES DES ESI /EAS

Cette section est mobilisée en cas de besoin pour étudier toutes incidences en lien avec la situation de handicap de l'apprenant, en particulier les préconisations et mises en œuvre des aménagements d'examens et/ou de validation, ou encore l'accès à l'environnement de travail.

La liste des membres de cette section est fixée dans l'annexe VIII de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux. Elle peut être complétée par toute autre personne (en particulier les référentes handicap) susceptible d'apporter une réponse éclairée aux besoins soulevés en fonction des situations et faire appel aux ressources de l'IFPS.

L'AGEFIPH

L'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées peut intervenir, sous conditions d'éligibilité, par exemple pour des besoins spécifiquement liés aux périodes de stage...

Le handicap doit être reconnu administrativement ou des démarches de reconnaissance du handicap doivent être engagées pour pouvoir solliciter les services et aides financières de l'AGEFIPH.

Le dispositif de l'IFPS

ETAPE 1 : DEMANDE PREALABLE D'AMENAGEMENT

L'apprenant effectue la demande préalable d'aménagement, soit :

- Au moment de l'inscription définitive (IFSI, IFAS, FTLV)
- Après l'intervention des référents handicap lors de la 1^{ère} semaine de la rentrée scolaire (IFSI, IFAS)

Dans ces 2 cas, l'apprenant dispose d'un délai de 15 jours après l'intervention des référents handicap pour restituer le document au secrétariat de l'IFPS.

ETAPE 2 : RECUEIL DES DEMANDES ET PROPOSITION DE RDV

Après la restitution des demandes préalables, les référents handicap recueillent l'ensemble des demandes et programment des RDV.

Ces entretiens sont communiqués aux apprenants, par mail, dans un délai de 7 jours en fonction des disponibilités des référents handicap.

Ces entretiens ont pour objectif d'analyser les besoins de compensation.

ETAPE 3 : ANALYSE DES BESOINS DE COMPENSATION

Lors de l'entretien, le référent handicap, avec l'apprenant, recense les besoins à l'aide de la grille d'analyse des besoins.

Ces entretiens sont réalisés dans un délai de 15 jours.

ETAPE 4 : RECENSEMENT DES BESOINS PAR LES REFERENTS HANDICAP

Après la fin des entretiens, dans un délai de 7 jours, les référents handicap se réunissent pour échanger sur les différents dossiers.

ETAPE 5 : VALIDATION PAR LA DIRECTION

La grille d'analyse des besoins pour chaque apprenant est proposée à la direction pour validation et signature.

ETAPE 6 : PRISE DE CONNAISSANCE DES AMENAGEMENTS

Les référents handicap informent l'apprenant par mail (si accord de la direction pour l'ensemble des demandes) ou sur rendez-vous, en cas de refus ou d'accord partiel. Dès lors, l'apprenant prend connaissance de la décision et la signe.

ETAPE 7 : TRANSMISSIONS A L'EQUIPE PEDAGOGIQUE ET A LA SECTION COMPETENTE POUR LE TRAITEMENT PEDAGOGIQUE DES SITUATIONS INDIVIDUELLES

Les référents handicap transmettent, par mail, les informations relatives aux aménagements pour les apprenants en situation de handicap et le notifie dans la grille d'analyse des besoins.

Les référents handicap transmettent, lors de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles, les noms/prénoms des apprenants ayant fait une demande d'aménagement préalable.

ETAPE 8 : POINTS DE SUIVI

Les points de suivi seront réalisés, par les référents handicap, 1 fois par an, à la moitié de l'année de formation.

ETAPE 9 : RENOUVELLEMENT

Les apprenants doivent **renouveler tous les ans leur demande d'aménagement**. Ainsi, ils rempliront, à chaque début d'année scolaire, dans les délais cités ci-dessus (15 jours à compter du 1^{er} jour de la rentrée), une demande préalable d'aménagement.

A la suite de cette demande de renouvellement, des entretiens sont communiqués aux apprenants, par mail, dans un délai de 7 jours en fonction des disponibilités des référents handicap.

Ces entretiens ont pour objectif d'analyser l'évolution des besoins de compensation à l'aide de la grille d'analyse des besoins archivée.

L'accessibilité de l'IFPS



Les locaux de l'IFPS de Fécamp permettent aux personnes en situation de handicap d'accéder aux salles de cours, bureaux, centre de documentation et de circuler facilement dans le bâtiment.

Un registre d'accessibilité est mis à disposition du public sur la banque d'accueil de la Direction.

L'accessibilité à la formation est améliorée par un **environnement numérique de travail (ENT)** sur lequel sont disponibles des cours, des ressources pédagogiques, des forums, plannings, ...

Des équipements informatiques (PC, réseau WIFI) sont mis à disposition des apprenants.

Compensations possibles par typologie de handicap

Typologie du Handicap	Compensations possibles
	Réserver une place à proximité de l'écran de diffusion Mettre un écran individuel à disposition Supports avec police ARIAL et caractères taille > 14 Abaisser la luminosité dans l'amphithéâtre (adaptation de l'éclairage) Agencement du mobilier Mise en place de repères sonores ou tactiles, etc.
	Pas d'accès à la lecture labiale Adaptation des exercices de groupe Diction et posture du formateur/intervenant Soutien pédagogique Supports écrits, outils numériques, etc.
	Enseignements actifs basés sur la pratique professionnelle et propices à la dynamique motivationnelle Adaptation des rythmes de pauses / des méthodes pédagogiques Connaître les procédures en cas d'urgence selon type de maladie
	Accompagnement spécifique dans le cadre d'un handicap temporaire (par exemple fracture...) Adaptation de la formation Aides à la mobilité Adaptation de l'environnement Ascenseur Rampes d'accès extérieures Couloirs et ouvrants adaptés aux fauteuils roulants, etc.
	Au regard des recommandations des professionnels de santé : - pédagogie adaptée - majoration du temps de composition pour les épreuves écrites et/ou orales, pour la préparation écrite des épreuves orales et pour les épreuves pratiques - PC (en dehors des évaluations), audiophone, lecture orale des sujets, etc.

L'INDIVIDUALISATION DES PARCOURS ET LA STRATEGIE DE PREVENTION DE RUPTURE DES PARCOURS

L'accompagnement à la réussite des étudiants, la lutte contre le décrochage et la sécurisation des parcours de formation font l'objet d'un dispositif spécifique intégrant la formation à l'IFSI et en stage.

L'accompagnement

La posture d'accompagnement comporte 3 composantes clés selon LE BOUËDEC (2002) :

- Accueillir et écouter
- Aider à discerner et délibérer
- Cheminer aux côtés de.

« L'accompagnement nécessite donc, de la part du professionnel une capacité à combiner des savoirs issus de pratiques diverses, lui permettant de s'adapter aux situations nouvelles »¹³.

Au-delà de former, il s'agit d'accompagner les apprenants dans leur propre processus d'autoformation. Cette démarche de développement personnel permet à l'apprenant d'entrer dans une *approche basée sur l'empowerment individuel* qui va lui permettre de « reconnaître ses capacités, développer ses compétences, croire que ses actions puissent induire un changement (auto-efficacité), avoir confiance en soi, développer sa conscience critique »¹⁴ et ainsi mobiliser ses propres ressources pour s'approprier sa formation.

La stratégie de prévention de rupture des parcours

L'accompagnement, axe fort du projet pédagogique, se traduit par la désignation pour chaque étudiant, à son entrée en formation et dans chaque année, d'un formateur référent de suivi pédagogique qu'il rencontre régulièrement durant la formation.

Ce dispositif permet d'adapter le parcours de formation au regard des besoins exprimés ou non de l'étudiant.

L'étudiant formulant la volonté de suspendre ou d'arrêter sa formation contacte son référent pédagogique qui lui propose un rendez-vous. Ce dernier oriente l'étudiant présentant un risque de rupture de parcours selon la problématique exprimée par ce dernier :

- **Vers le secrétariat**, si une raison personnelle d'ordre social ou financier est formulée. La secrétaire lui transmet des informations autour des aides possibles et les coordonnées des organismes en lien :
 - soit l'étudiant maintient sa demande de suspension = RDV avec la directrice et le référent pédagogique (accompagnement dans la démarche)
 - ou soit il reprend sa formation.
- **Vers son médecin traitant ou appel au SAMU ou à un proche**, si un problème de santé est formulé ou constaté et selon son degré d'urgence.
Après rétablissement :
 - soit l'étudiant maintient sa demande de suspension = RDV avec la directrice et le référent pédagogique (accompagnement dans la démarche)

¹³ MAELA Paul (2004). L'accompagnement : une posture professionnelle spécifique, Paris : L'Harmattan, 351 p.

¹⁴ <https://rapps-bfc.org/glossaire/empowerment#>:

→ ou soit il reprend sa formation.

- **Sur RDV, avec la directrice, la coordinatrice pédagogique et le référent pédagogique**, si un problème de comportement de l'étudiant est constaté et après évaluation de la situation de l'étudiant entre la directrice, la coordinatrice pédagogique et le référent pédagogique :
 - Une sanction disciplinaire peut être décidée : avertissement et reprise de la formation
 - ou présentation à la section disciplinaire. Un suivi pédagogique rapproché est mis en œuvre.
- **Si l'étudiant évoque une raison relative à la formation :**
 - Difficultés relatives à la formation clinique : le référent pédagogique sollicite le référent de stage (cadre du service) pour un accompagnement exceptionnel sur le lieu de stage.
 - Difficultés relatives à la formation théorique : rencontre avec le référent pédagogique.
- Dans les 2 cas
 - soit l'étudiant maintient sa demande de suspension = RDV avec la directrice et le référent pédagogique (accompagnement dans la démarche)
 - ou soit il reprend sa formation avec un suivi pédagogique rapproché.

Le dispositif d'accompagnement des étudiants

Le suivi pédagogique : entretien individuel entre l'étudiant et son formateur référent permettant d'évaluer les acquisitions en stage, l'atteinte des objectifs, les épreuves écrites et le suivi des cours à l'IFSI, et tout autre sujet en lien avec l'apprentissage.

Cet entretien permet de :

- Réaliser un bilan de l'apprentissage des connaissances.
- Evaluer l'implication de l'étudiant dans son apprentissage au cours des séquences pédagogiques et lors des regroupements.
- Dresser un bilan des motivations de l'étudiant.
- Echanger sur la place de l'étudiant dans la promotion.
- Echanger sur la posture de l'étudiant : acteur de sa formation et praticien réflexif.
- Accompagner l'étudiant dans son apprentissage clinique à partir du portfolio.
- Accompagner l'étudiant dans la construction de son projet professionnel.

Un rendez-vous pédagogique est programmé de manière systématique entre le cadre formateur référent du suivi pédagogique et l'étudiant sur chaque semestre et au retour de stage pour les étudiants qui le nécessitent.

Pour chaque stage, un accompagnement pédagogique en stage couplé à un enseignement clinique est proposé à l'étudiant. Le formateur l'accompagne sur un soin et l'aide à s'autoévaluer.

L'étudiant émet des souhaits de stage en fonction de son projet professionnel. La coordinatrice pédagogique va prendre en compte son projet, ses besoins en formation, notre capacitaire en places de stage et adapter le parcours de stage.

De même, il sera pris en compte dans la mesure du possible la distance entre le domicile du stagiaire et le lieu de stage, ceci afin de ne pas occasionner de frais inutiles à l'étudiant. En première année de formation, l'affectation en stage se fera en prenant en compte le fait que l'étudiant ait ou non le permis de conduire et un moyen de locomotion.

LA PLANIFICATION DE L'ALTERNANCE

L'enseignement clinique des étudiants en soins infirmiers se réalise au cours des périodes de stage dans des environnements professionnels en lien avec la santé et les soins.
Ces périodes alternent avec les périodes d'enseignement en institut de formation.

Alternance 2026-2027 :

2026/2027	24/8	31/8	7/9	14/9	21/9	28/9	5/10	12/10	19/10	26/10	2/11	9/11	16/11	23/11	30/11	7/12	14/12	21/12	28/12	4/1	11/1	18/1	25/1				
3ème année 2024-2027	C1	S6a	S6a	S6a	S6a	S6a	S6a	C2	C3	C4	C5	S6b	S6b	S6b	S6b	S6b	S6b	V	V	S6b	S6b	S6b	Vac/ fin de formation 30/01/2027				
2ème année 2025-2028	C1	C2	C3	C4	C5	C6	S4a	S4a	S4a	S4a	S4a	C7	S4b	S4b	S4b	S4b	S4b	V	V	C8	C9	C10	V				
1ère année 2026-2029	C1	C2	C3	S2a	S2a	S2a	S2a	S2a	C4	C5	C6	C7	C8	C9	S2b	S2b	S2b	V	V	S2b	S2b	C10	V				
Vacances Scolaires						V	V								V	V											
2027	1/2	8/2	15/2	22/2	1/3	8/3	15/3	22/3	29/3	5/4	12/4	19/4	26/4	3/5	10/5	17/5	24/5	31/5	7/6	14/6	21/6	28/6	5/7	12/7	19/7	26/7	2/8
3ème année 2025-2028	C1	S5	S5	S5	S5	S5	S5	S5	S5	S5	S5	V	V	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	V	V	V	V	V
2ème année 2026-2029	C1	C2	C3	C4	C5	C6	S5	S5	C7	C8	C9	V	V	S3a	S3a	S3a	S3a	S3b	S3b	S3b	S3b	C10	V	V	V	V	V
1ère année 2027-2030 nouveau référentiel	C1	C2	C3	C4	C5	S1	S1	S1	S1	S1	S1 simu	V	V	C6	C7	C8	C9	C10	C11	C12	C13	C14	V	V	V	V	V
Vacances Scolaires				V	V							V	V										Srat IDE	Srat IDE	Srat IDE	Srat IDE	

LA LISTE DES LIEUX ET PLACES DE STAGE NEGOCIES EN LIEN AVEC LES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

Etablissement	Service	Adresse Etbs	Adresse Etbs (suite)	Code postal	Ville	Direction	Titre	DEI
ACOMAD		13 Quai bérigny		76400	FECAMP	LEMESLE Laure	DIRECTRICE DE L'AS	2
ANIDER (CENTRE DE DYALYSE)		61 boulevard Charles de GAULLE		76140	LE PETIT QUEVILLY	CAUET Christelle	Direction générale	2
ASSOCIATION OPPELIA - STRUCTURE NAUTILIA		6 place jules FERRY		76600	LE HAVRE	BOEUF Cécile	DIRECTRICE	3
ASSOCIATION ORMEAUX SAINT-NICOLAS		Crèche BULLE D'O	36 rue marceau	76600	LE HAVRE	LE BLOND Elise	Directrice	2
BERCAIL SAINT DENIS		4, ROUTE DU BERCAIL		76560	HERICOURT EN CAUX	BOUGUERRA Kalia	DIRECTRICE	8
CABINET INFIRMIERE LIBERALE - TREVE		3 place de la mairie		22600	TREVE	ARLOT ET ROY	INFIRMIERS	1
CABINET INFIRMIERS LIBERALES - TREDARZEC		1 rue de KERGUEZEC		22220	TREDARZEC	BOURGES, NICOLAS	INFIRMIERS	1
CABINET LIBERAL INFIRMIER		243 rue queue de renard		76400	FECAMP	COTTIN MATHILDE	IDE	1
CABINET LIBERAL INFIRMIER		24 RUE DU MEDAN		76210	BERNIERES			4
CABINET LIBERAL INFIRMIER - DU CAP FAGNET		38 Rue GEORGES CUVIER		76400	FECAMP	COQUIN Delphine	INFIRMIERE	3
CABINET LIBERAL INFIRMIER - LE CAVORZIN A.-GRIGY CAROLE-LOCKHART		12 rue Michel MORIN		76930	OCTEVILLE SUR MER	LE CAVORZIN Armel	Infirmière	1
CABINET LIBERAL INFIRMIER - LIMARE		21 rue Felix faure		76400	FECAMP	Limare Océane	IDE	1
CABINET LIBERAL INFIRMIER - MENENDEZ-CHEDRU		21 place Charles de gaulle		76400	FECAMP	MENENDEZ Caroline	Infirmière	1
CABINET LIBERAL INFIRMIER - ORANGE		11 route du village		76210	BEUZEVILLE LA GRENIER	ORANGE DELPHINE	INFIRMIERE	2
CABINET LIBERAL INFIRMIER - POHON SERIN CHED'HOMME		GUENET-HAMELIN	424 rue Bernard TH	76640	FAUVILLE EN CAUX	SERIN CHED'HOMME	INFIRMIERE	4
CABINET LIBERAL INFIRMIER - TURRETOT		7, place de caux		76280	TURRETOT	CRESENT Caroline	Infirmières	1
CABINET LIBERAL INFIRMIER - VAUTELET-CALTOT		5 RUE DU TOUPIN		76170	LILLEBONNE	VAUTELET MARTINE	INFIRMIERE	2
CABINET LIBERAL INFIRMIER - BLONDEL-LEFEVRE-SAUTREL-SAVALLE-LEBOC		MAISON DE SANTE C	RD81 VIEILLE ROUTE	76430	ST ROMAIN DE COLBOSC	LEFEVRE-BLONDEL-	INFIRMIERES	3
CABINET LIBERAL INFIRMIER SCM - MAZE / GUERY-MARQUET		27 rue de la plage		76400	FECAMP			2
CABINET LIBERAL INFIRMIER-BIGOT DAMIEN		85 RUE LEON GAMBETTA		76210	BOLBEC			1
CABINET LIBERAL INFIRMIERE - CRIQUETOT L'ESNEVAL		4, place de l'ISLE		76280	CRICQUETOT L ESNEVAL	BESNET ANNE	INFIRMIERE	1
CENTRALE EDF PALUEL		BP 48 PALUEL		76450	CANY BARVILLE	SANCHEZ-PELENCIA	CHEF DE SERVICE SS	1
CENTRE COMMUNAL D' ACTION SOCIALE		5 rue Henri Dunant		76400	FECAMP	BURGIEU ERIC	DIRECTEUR	2
CENTRE DE REEDUCATION LA HEVE		234 Rue Stendhal		76620	LE HAVRE	DENIZET	DIRECTRICE	5
CENTRE HOSPITALIER DE FECAMP		100 Avenue du Président F. Mitterrand		76400	FECAMP	LEFEVRE Richard	DIRECTEUR	154
CENTRE HOSPITALIER DE SAINT BRIEUC		10, rue Marcel PROUST		22000	ST BRIEUC	BENARD Ariane	Directeur	2
CENTRE HOSPITALIER DU ROUVRAY		4 rue PAUL ELUARD	BP45	76300	SOTTEVILLE LES ROUEN	THOMAS Vincent	Directeur	1
CENTRE HOSPITALIER EURE-SEINE - HOPITAL EVREUX-VERNON		RUE LEON SCHWARTZENBERG		76015	EVREUX CEDEX	Rifflet Jérôme	DIRECTEUR	1
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL CAUX VALLEE DE SEINE		19 AVENUE DU PRESIDENT RENE COTY		76170	LILLEBONNE	VILAIN Nicolas	DIRECTEUR	21
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL CAUX VALLEE DE SEINE BOLBEC		19, avenue du Président René COTY		76170	LILLEBONNE	VILAIN Nicolas	Directeur	10
CENTRE HOSPITALIER PONT AUDEMER		64 route de Lisieux		27500	PONT AUDEMER	VILAIN Nicolas	Directeur	2
CENTRE HOSPITALIER SEVRE-LOIRE		1, allée Alphonse FIL	BP 2222	44122	VERTOU	PRESSE C.	DIRECTEUR	1
CENTRE HOSPITALIER SIMONE VEIL - VITRE		30 route de Rennes	Bp 90629	35506	VITRE CEDEX	GELEBART Franck	Directeur des resso	1
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE CAEN		Avenue de la côte d	Cs 30001	11033	CAEN CEDEX 9	VARNIER Frédéric	Directeur General	1
CENTRE JEAN VANIER - ASSOCIATION LA POMMERAIE-JEAN VANIER		19, rue Maréchal FOCH		76133	ROLLEVILLE	DROUIN	DIRECTEUR	3
CENTRE MULTI ACCUEIL LES FARFADETS		Rue Jules Lemercier		76430	ST ROMAIN DE COLBOSC	COQUIN Caroline	Directrice	2
CENTRE MULTI ACCUEIL LES PITCHOUNS		Rue SAINT FRANCOIS		76110	GODERVILLE	JOUTEL	PRESIDENT DE L'ASS	6
CHU ROUEN		1, rue de Germont		76000	ROUEN	DESJARDINS Véroni	Directrice générale	3
CIRCONSCRIPTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE LILLEBONNE		11 RUE AUGUSTE DESGENETAS		76170	LILLEBONNE	LEQUITTE MARYVO	INSPECTRICE	2
CLINIQUE HEMERA D' YVETOT		14 Avenue Maréchal FOCH		76190	YVETOT	WAECHTER EMMANU	DIRECTEUR	6
CLINIQUE DE L'ABBAYE		Boulevard François Mitterrand		76400	FECAMP	SALOT Coline	DIRECTRICE	14
CLINIQUE DE L'EUROPE - GROUPE VIVALTO SANTE		73 BD DE L'EUROPE		76100	ROUEN	DANAU JEAN-PIERRE	Directeur Général	1
CLINIQUE DES BOUCLES DE LA SEINE		9, rue du champ de courses		76190	YVETOT	BLONDEL EVELYNE	DIRECTRICE ADJOIN	9
CLINIQUE LES ORMEAUX		36 RUE MARCEAU		76600	LE HAVRE	MARTIN MATHIAS	DIRECTEUR GENERA	12
CLINIQUE SAINT HILAIRE		2, place SAINT-HILAIRE		76000	ROUEN	MARTIN MATHIAS	DIRECTEUR GENERA	3
CLINIQUE TOUS VENTS		19, AVENUE DU PRESIDENT RENE COTY		76170	LILLEBONNE	STUMM	DIRECTRICE	12

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FECAMP CAUX LITTORAL - CRECHES	825 route de Valmont	BP 97	76400	FECAMP	VASSET Laurent	PRESIDENT	5
COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE D ALBATRE	Hotel de communaut	48 bis route de Ve	76450	CANY BARVILLE	LHEUREUX Jérôme	Président	8
CRÈCHE LES VOILES	13 rue des carraques		76700	HARFLEUR		Drectrice adjointe	1
EHPAD ETOILE DU MATIN	AVENUE DAMILAVILL	BP 31	76790	ETRETAT	DUMONTIER	DIRECTRICE	1
EHPAD LA BELLE ETOILE	33 rue Jacques PREVERT		76290	MONTIVILLIERS	PARIS Anne	DIRECTRICE	4
EHPAD LES CHARMETTES	4 Allée Henri Barbus	CCAS PLACE JEAN J	76700	GONFREVILLE L ORCHER	BRUNEAU Alban	Président	1
EHPAD LES HAUTS DE L'ABBAYE	ZAC DU DOMAINE DE	9 RUE DES VERDIE	76290	MONTIVILLIERS	DUPRE Mélanie	Directeur de pole	3
EPMS	Chemin Saint Jacques		76400	FECAMP	PANCHOUT STEPHAN	DIRECTRICE	2
ETABLISSEMENT POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS POLYHANDICAPES	LES MYOSOTIS	6, rue de la GAITE	76700	HARFLEUR	PAGE Christine	DIRECTEUR	1
ETABLISSEMENT PUBLIC DÉPARTEMENTAL	634 Rue André Martin		76690	GRUGNY	BOURNONVILLE	DIRECTEUR ADJOINT	3
ETABLISSEMENT SCOLAIRE - COLLEGE ALBERT CAMUS	17 RUE RETIMARE		76190	YVETOT	BORDIN BENOIST	PRINCIPALE	1
ETABLISSEMENT SCOLAIRE - COLLEGE ANDRE GIDE	15 RUE PIERRE CORN	BP 10	76110	GODERVILLE	LAREDO OLIVIA	PRINCIPAL	2
ETABLISSEMENT SCOLAIRE - COLLEGE MONNET	2 RUE DU COLLEGE		76210	GRUCHET LE VALASSE	ROUAULT JUSTINE	PRINCIPAL	1
ETABLISSEMENT SCOLAIRE - ECOLE BERNARD GAUVAIN	8 Rue Des Écoles		76280	ANGERVILLE L ORCHER	DURAND ANNE	DIRECTRICE	2
ETABLISSEMENT SCOLAIRE - ECOLE ELEMENTAIRE ALBERT CAMUS	2 rue Paul DOUMER		76400	FECAMP	DHOYER NATHALIE	DIRECTRICE	2
ETABLISSEMENT SCOLAIRE - ECOLE ELEMENTAIRE DU PORT	22 RUE GUSTAVE NICOLE		76400	FECAMP	DEDUEY DELPHINE		2
ETABLISSEMENT SCOLAIRE - ECOLE ELEMENTAIRE JEAN MACE	145, rue Gustave COUTURIER		76400	FECAMP	MORIN Pierre	Directeur	2
ETABLISSEMENT SCOLAIRE - ECOLE HENRI DÈS	Rue des Châtaigniers		76430	LA REMUEE	LERIBLE	DIRECTRICE	2
ETABLISSEMENT SCOLAIRE - ECOLE MARIUS GROUT	38 RUE PAUL ELUARD		76290	MONTIVILLIERS	WEISSMANN Isabelle	DIRECTRICE	2
ETABLISSEMENT SCOLAIRE - ECOLE MATERNELLE JEAN MACE	145 rue gustave couturier		76400	FECAMP	TERRASSE VALERIE	DIRECTRICE	2
ETABLISSEMENT SCOLAIRE - ECOLE SIMONE VEIL	19, rue Georges BOURGEOIS		76400	FECAMP	LEMAITRE VALERIE	DIRECTRICE	2
ETABLISSEMENT SCOLAIRE - LEP PIERRE ET MARIE CURIE	33 RUE DU CALVAIR	BP 97	76210	BOLBEC	CARON SYLVIE	PROVISEUR	2
ETABLISSEMENT SCOLAIRE - LYCEE DESCARTES	COTE SAINT JACQUES		76400	FECAMP	MICHAUD REGIS	PROVISEUR	2
ETABLISSEMENT SCOLAIRE - ECOLE ELEMENTAIRE THERESE DELBOS	8 MAIL LOUISE MICHEL		76150	MAROMME	EISELE SARAH	DIRECTRICE	1
ETABLISSEMENT SCOLAIRE- COLLEGE JOLIOT-CURIE	29 RUE MICHELET		76600	LE HAVRE			2
ETABLISSEMENT SCOLAIRE-ECOLE PRIMAIRE JACQUES DUSSAUX	309 Rue De L'Église		76190	AUZEBOSC	PINEL Emilie	DIRECTRICE	1
FONDATION BON SAUVEUR	Rue du Bon Sauveur	BP 01	22140	BEGARD	MONTAY Nathlie	Directeur des soins	1
FOYER LES COURLIS	Côte SAINT JACQUES		76400	FECAMP	BAZIN HURTEBIZE C	DIRECTRICE	2
GROUPE HOSPITALIER DU HAVRE	CENTRE PENITENTIA	LIEU DIT LA QUEUE	76430	SAINT AUBIN ROUTOT	SERGEANT Aude	DIRECTRICE	4
GROUPE HOSPITALIER DU HAVRE		BP 24	76083	LE HAVRE	TRELCAT Martin	DIRECTEUR GENERAL	91
HOPITAL DU GRAND LARGE	17 Rue Jeanne Armand COLIN		76460	ST VALERY EN CAUX	PAUMARD Hervé	Directeur	11
HOPITAL LOCAL ASSELIN HEDELIN	7 rue du champ de courses		76190	YVETOT	BELAID Amel	Directrice	8
HOPITAL LOCAL DE SAINT ROMAIN	8 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE		76430	ST ROMAIN DE COLBOSC	CLAIRET Guillaume	Directeur	7
HOPITAL PRIVE DE L'ESTUAIRE	505 Rue Irène JOLIOT CURIE		76620	LE HAVRE	DA SILVA Morgan	DIRECTEUR	84
IME DURAND VIEL	22 route de Croismare		76133	ST MARTIN DU BEC		DIRECTEUR	1
IMS BOLBEC	62 AVENUE LOUIS D	BP 60152	76210	BOLBEC	DANOS Thierry	DIRECTEUR	2
ISTF	15 rue de l'inondatio	Bp 38	76401	FECAMP CEDEX	THOMAS Karine	Directrice	3
LA ROSERAIE	7, rue Charles DALENCOUR		76310	STE ADRESSE	DONNET LEFEBVRE	DIRECTRICE	7
LES JONQUILLES	18 rue Jacqueline Auriol		76600	LE HAVRE	DONNET LEFEBVRE	Directrice	2
LOGIS SAINT FRANCOIS	4 ROUTE DE VALMONT		76540	THIETREVILLE	IZABELLE Valérie	DIRECTRICE ADJOINT	2
MAIRIE DE LILLEBONNE -FAMILIA	27 BIS RUE THIERS		76170	LILLEBONNE	DECHAMPS Christine	MAIRE DE LILLEBON	2
MAIRIE DE LILLEBONNE- CRECHE LA RIBAMBELLE	RUE LIBERATION		76170	LILLEBONNE	DECHAMPS Christine	MAIRE DE LILLEBON	3
MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE "LES CONSTELLATIONS"	51 rue René Duvauchelle		76620	LE HAVRE	CHARPENTIER	DIRECTRICE	2
MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE MAGDALA- JOHN BOST	6 Rue John Bost		76133	EPOUVILLE	DUVAL AURORE	DIRECTRICE	1
MAISON FAMILIALE ET RURALE CRIQUETOT	16 route de GONNEVILLE LA MALLET		76280	CRIQUETOT L ESNEVAL	DE MEIRLER CATHER	Directrice	2
MULTI ACCUEIL COLLECTIF LA CAPUCINE	5 rue des petits BEZOTS		76190	YVETOT	ESTEBAN Christine	Directrice	1
RESIDENCE ANNE FRANCOISE LE BOULTZ	5 RUE DES ECOLES		76450	GRAINVILLE LA TEINTUR	SCHRUB	Directrice	3
RESIDENCE APF J.MARIE BARBIER	106 Rue Denis Cordonnier		76620	LE HAVRE			1
RESIDENCE BOUIC MANOURY	373 RUE CHARLES DE GAULLE		76640	FAUVILLE EN CAUX	SCHRUB	DIRECTRICE	3
RESIDENCE LA POMMERAIE - ASSOCIATION LA POMMERAIE-JEAN VANIER	4 ROUTE DE TURRET	BP 101	76280	CRIQUETOT L ESNEVAL	DROUIN	DIRECTEUR	4
RESIDENCE LE TELHUET	3 Rue Edmond de Lillers		76330	NOTRE DAME DE GRAVEN	LEGER Claudine	DIRECTRICE	3
RESIDENCE LES DAMES BLANCHES	8 Rue du Champs de MARS		76190	YVETOT	DAYT	DIRECTEUR	2
RESIDENCE LES PAQUERETTES	4, rue du MOULIN		76540	SASSETOT MAUCONDUIT	KICHENIN Linda	DIRECTRICE	4
RESIDENCE MAURICE COLLET	3 avenue Winston Churchill		76490	CAUDEBEC EN CAUX	SOURON-COSSON M	DIRECTRICE	2
RESIDENCE SAINT JOSEPH	20, rue Père ARSON		76700	ROGERVILLE	GARNIER Elise	DIRECTRICE	2
SERVICE DE S.I A DOMICILE CROIX ROUGE DOUDEVILLE	RUE MAITRE HALLEY	Résidence la ferme	76760	YERVILLE	Dodelin maryline	Infirmière responsa	3
SERVICE DE S.I. À DOMICILE CROIX ROUGE GODERVILLE	34 RUE EMILE BENARD		76110	GODERVILLE	CANU	INFIRMIERE COORD	2
SERVICE DEPARTEMENT D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SEINE MARITIME	Pole sante et bien e	6 rue du verger	76190	YVETOT	GOUAZEC Stéphane	Colonel hors classe	1
SSIAD/CSI CROIX ROUGE FRANCAISE SAINT VALERY	5, Rue Jeanne Armand Colin		76460	ST VALERY EN CAUX	LECANU Agnès	INFIRMIERE RESPON	5
SSR DU CAUX LITTORAL	23 BIS, RUE DE LA POSTE		76460	NEVILLE	CARPENTIER Cather	DIRECTRICE	4
UTAS / SERVICE SANTÉ	HOTEL DU DEPARTE	Sous direction ASE/	76101	ROUEN CEDEX 1	BITEYE Caroline		5

LES MODALITES D'ENCADREMENT ET DE TUTORAT NEGOCIEES AVEC LES RESPONSABLES DES STRUCTURES D'ACCUEIL

La convention de stage et la charte d'encadrement

Les lieux de stage sont choisis en fonction des ressources qu'ils peuvent offrir aux étudiants. Ils accueillent un ou plusieurs étudiants. Un stage est reconnu « qualifiant » lorsque le maître de stage se porte garant de la mise à disposition des ressources, notamment la présence de professionnels qualifiés et des activités permettant un réel apprentissage.

Les critères de qualification d'un stage sont :

- L'établissement d'une convention de stage, établie entre le représentant légal du CHI de Fécamp représenté par la directrice de l'institut et le représentant légal de l'établissement d'accueil. Elle fixe l'organisation et les conditions de déroulement du stage. La convention type est portée à la connaissance des étudiants. Cette convention est tripartite et signée par la directrice de l'institut, le représentant légal de l'établissement accueillant et l'étudiant. Les conventions sont envoyées en même temps que les annonces de stage, au moins un mois avant le départ en stage.
- L'établissement d'un livret d'accueil par l'établissement/service d'accueil. Les établissements ont accès à une trame du livret d'accueil du stagiaire que l'IFPS de Fécamp a formalisée. Cette trame est également un guide pour le tuteur de stage, puisqu'elle reprend également les étapes d'un encadrement de qualité.
- L'établissement d'une charte d'encadrement qui est un document de référence élaboré entre l'établissement d'accueil et l'IFSI. Elle formalise les engagements des 2 parties dans l'encadrement des étudiants. Elle précise les rôles et responsabilités des différentes personnes impliquées dans la réalisation des stages. Cette charte a pour objectifs de garantir et d'optimiser les temps d'apprentissage en stage, d'affirmer le caractère pédagogique du stage dans une formation professionnelle par alternance, de constituer un engagement partagé et de répondre à tous les critères qualité attendus, de formaliser ces engagements à 2 niveaux institutionnel (établissement d'accueil et IFSI) et opérationnel (équipe soignante et étudiant) et de garantir par l'intermédiaire des partenaires le respect et la sécurité de la personne soignée à toutes les étapes de l'encadrement des étudiants. Ainsi, l'ensemble des établissements accueillant des étudiants ont reçu pour signature notre charte d'encadrement qui formalise la nature des engagements de l'IFSI et du terrain de stage, afin de créer les conditions favorables à l'encadrement des stagiaires.

L'accompagnement en stage

Il permet la construction identitaire du futur professionnel. Il est réalisé par le formateur référent de stage.

Les objectifs pour le formateur :

- Repérer et/ou faire émerger les ressources de l'étudiant,
- Amener l'étudiant à identifier ses difficultés,
- Encourager l'étudiant à la réflexion et au questionnement,
- Orienter ses axes de progression,
- Conduire l'étudiant à une réussite professionnelle et personnelle,
- Accompagner l'étudiant à s'autoévaluer.

Les objectifs pour l'étudiant :

- Développer sa capacité d'analyse de situation au regard des situations de soins rencontrées,
- Développer le processus réflexif en étant capable d'identifier ses points forts et ses axes d'amélioration pour s'autoévaluer,
- Utiliser ses ressources personnelles et celles proposées sur le lieu de stage,
- Construire progressivement les éléments de sa compétence à travers ses savoirs, savoir-faire, attitudes et comportements retranscrits dans le portfolio,
- Mettre en place des axes prioritaires de progression d'acquisition de compétences.

Les formateurs proposent un enseignement clinique ainsi qu'un accompagnement au raisonnement clinique aux étudiants lors de chaque stage, et ce, en présence d'un tuteur. Ces temps participent au bon apprentissage de l'étudiant mais permettent également aux tuteurs de connaître les attentes de l'IFSI par rapport au niveau de connaissances théoriques et pratiques attendu chez l'étudiant et d'adapter leur encadrement en fonction du niveau de formation de chaque apprenant.

Une synthèse de ce temps d'enseignement est retranscrite par le formateur et le tuteur sur le document relatif à l'accompagnement de l'étudiant en stage. Ce document est retransmis dans Forméis, dans le dossier pédagogique de l'étudiant. Le référent de suivi pédagogique en prend connaissance et analyse les points positifs et axes d'amélioration, lors du RDV de suivi pédagogique en présence de l'étudiant, qui lui-même devra partager son auto-évaluation.

Le tutorat et l'évaluation en stage

Chaque étudiant est placé sous la responsabilité d'un maître de stage, d'un tuteur de stage et d'un professionnel de proximité au quotidien.

La formation clinique participe à la construction de l'identité professionnelle de l'étudiant et constitue un moment d'apprentissage privilégié d'une pratique professionnelle par la possibilité qu'il offre de dispenser des soins infirmiers dans leurs contextes particuliers ou spécifiques.

L'encadrement des étudiants en stage sous-entend un parcours de progression individualisé, un suivi rigoureux de la progression de chaque étudiant pour cibler correctement ses avancées et/ou ses difficultés, et des étapes de progression incontournables.

Cela suppose que les professionnels de terrain se centrent sur l'acquisition des compétences en milieu de travail et ce, en collaboration avec l'IFSI à travers l'enseignement clinique.

Les savoirs théoriques, techniques, organisationnels et relationnels utilisés dans les activités sont mis en évidence par les professionnels encadrant l'étudiant et par les formateurs lors de l'accompagnement en stage.

L'étudiant acquiert ses compétences en entrant en action avec les professionnels et en inscrivant dans son portfolio les éléments d'analyse de ses activités, ce qui l'aide à mesurer sa progression.

Dans le cadre de la démarche Qualiopi, l'IFPS a créé un questionnaire de satisfaction à destination des responsables de stage afin de recueillir tous les ans leur avis quant à la qualité de notre travail de collaboration.

Tous les ans, sont organisées des journées d'échanges autour du tutorat IDE/AS avec les professionnels concernés par le sujet au sein de l'ensemble des établissements d'accueil des étudiants en stage.

La formation professionnelle continue « tutorat des étudiants infirmiers » vise à accompagner les professionnels de santé en situation de tutorat en développant leurs compétences en lien avec l'encadrement des étudiants en soins infirmiers et selon leur niveau d'apprentissage.

LES MODALITES D'EVALUATION DE LA QUALITE DES LIEUX DE STAGES PAR LES ETUDIANTS

Un questionnaire d'évaluation de l'encadrement est présent dans la trame du livret d'accueil qui est proposée aux établissements accueillant des étudiants.

L'équipe de l'Institut a également élaboré en collaboration avec des étudiants et des tuteurs de stage, un questionnaire de satisfaction.

Les équipes des IFSI de Fécamp et Mary Thieullement du Havre ont pour projet une mise en commun des questionnaires respectifs et de l'outil d'exploitation et ce, dans le cadre de leur politique commune des stages.

En attendant l'aboutissement de ce projet, les étudiants font chaque semestre un bilan écrit de la formation en IFSI et des stages, qu'ils présentent à l'oral aux formateurs d'année, à la directrice et à la coordinatrice pédagogique. En fonction des problématiques rapportées, nous sommes amenés à intervenir auprès des professionnels de santé, afin d'échanger sur les moyens à mettre en œuvre pour améliorer l'encadrement proposé aux stagiaires.

LES PRESTATIONS OFFERTES A LA VIE ETUDIANTE

Le règlement intérieur



Il est disponible sur la plateforme numérique et sur le site internet de l'IFPS.

Le respect et le suivi du règlement intérieur sont essentiels pour créer un environnement organisé, cohésif et respectueux au sein de l'IFPS. Cette démarche contribue ainsi à bâtir des relations positives entre les apprenants (élèves, étudiants et stagiaires), les équipes administrative et pédagogique et les parties prenantes, et favorise le bon fonctionnement de l'organisation dans son ensemble.

Il est complété par un livret d'accueil de l'apprenant et d'un livret d'accueil de l'apprenant en situation de handicap.



Environnement numérique

Les étudiants infirmiers ont accès à :

- La WIFI
- Une plateforme d'anglais Englishworld.
- Une plateforme Moodle "Collegium santé".
- Une plateforme SIMANGO
- Mykomunoté (Epsilon informatique/ Forméis).
- EM-Premium via ClinicalKey.
- La Licence Microsoft Office.
- Un équipement informatique : ordinateurs, photocopieur à disposition au CDI.
- Un meuble de 20 casiers de rechargement PC et téléphones portables

Cf. le chapitre « LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE NUMERIQUE » (page 19)

Environnement de la vie étudiante

Projets retenus suite à des appels à projets CVEC :

Le montant de la cotisation universitaire (CVEC) est dû chaque année. Il est actuellement de 103 euros. Les sommes collectées bénéficient aux étudiants dans le cadre de financements de projets destinés à améliorer leurs conditions de vie.

Ainsi, de 2020 à 2024, l'IFSI a déposé 12 projets et a pu recueillir des avis favorables pour 11 projets (*Tables de pique-nique / Baby-foot – ilot de sociabilité – fauteuil massant / Micro-ondes – réfrigérateurs en salle de restauration des étudiants / Supports vélos -panneaux affichages -carafes-verres-couverts / Poufs pour l'aménagement du hall et de la mezzanine / Complément : 2 tables pique-nique – 12 tabourets salle restauration étudiants – 4 micro-ondes / Borne de recharge à 20 casiers rechargement tablettes-pc-portables à code - 16 Chaises salle de restauration étudiants / Abris vélo – abris fumeur – bancs pour l'extérieur / décoration murale : fresque – cadres / 2 fauteuils – tableau liège – 4 coussins – cadres déco et lampe de table pour l'installation du bureau psychologue / fauteuil massant – Baby-foot*) et, pour un montant total de 49 798,56 euros.

L'université de Rouen Normandie a une nouvelle fois, sur l'année de formation 2024/2025, organisé une distribution gratuite de culottes menstruelles à destination des étudiantes afin d'agir contre la précarité menstruelle, faire découvrir aux étudiantes une alternative aux protections hygiéniques, classiques et coûteuses et participer à réduire l'impact écologique de la vente massive de produits d'hygiène sur-emballés. Les étudiantes y ont répondu faiblement.

Qualité de Vie Etudiante (QVE) :

L'axe 4 du projet de l'institut (QVT/QVE) 2025/2029 «: Favoriser de bonnes conditions de vie professionnelle et étudiante au sein de l'IFPS, et les évaluer » :

A pour objectifs de :

- Accompagner les apprenants dans l'amélioration de leur qualité de vie en études.
- Garantir une communication interne efficace et respectueuse.
- Favoriser l'autonomie du personnel.
- Créer des conditions favorisant l'innovation pédagogique et organisationnelle.
- Favoriser la participation et l'implication des apprenants à la vie de l'IFPS.

Dans le cadre du maintien et de l'amélioration de la QVT / QVE, l'équipe de l'IFPS, pour 2026 :

- Souhaite proposer des expositions artistiques temporaires pour allier la culture à la santé,
- Souhaite promouvoir des talents en intra (étudiants ou élèves « artistes ou musiciens »),
- Et met en place des éléments décoratifs permanents.

Ecole de santé sans tabac :

A l'instar du Centre Hospitalier de Fécamp qui s'est inscrit dans une démarche de Lieu de Santé Sans Tabac (LSST), l'IFPS a souhaité s'engager dans une démarche de promotion d'un environnement sans tabac et de protection des étudiants non-fumeurs, ainsi que dans l'accompagnement des fumeurs vers la diminution ou l'arrêt du tabac en adhérant au réseau des écoles de santé sans tabac depuis le 31 mai 2023 à l'occasion de la journée mondiale sans tabac.

Ainsi, l'IFPS en tant qu'école de santé sans tabac vise en particulier à former, à accompagner vers une réduction des risques et le sevrage tabagique et protéger les non-fumeurs du tabagisme passif comme l'exige la réglementation.

Mais cette démarche ne se veut pas « anti fumeurs » car pour des raisons liées à la dépendance à la nicotine, au stress généré par les études, ou à des raisons personnelles, un pourcentage non négligeable d'étudiants continue de fumer pendant la formation.

La stratégie de l'institut étant incitative et non punitive, il nous a paru important que les fumeurs puissent disposer de conditions acceptables lors des pauses, sur le seul endroit dédié où fumer reste autorisé. Grâce à la réponse positive à un appel à projet CVEC, un abri fumeurs a pu être financé. Celui-ci a le double objectif de centrer les fumeurs sur ce lieu afin de ne pas gêner les non-fumeurs, mais aussi afin qu'ils puissent être à l'abri lorsque la météo Normande n'est pas clémente.

Dans le cadre de la démarche en Santé Publique, les étudiants infirmiers en semestre 5, ainsi que les élèves Aides-Soignants reçoivent une information commune et formalisée par l'infirmière en santé du travail du CHI de Fécamp, sur la place des dérivés nicotiniques dans l'accompagnement des personnes souhaitant arrêter leur consommation de tabac. Les étudiants en soins infirmiers ont bénéficié à cette occasion d'une formation flash plus ciblée sur la dispensation des substituts nicotiniques.

Centre de Documentation et d'Information (CDI) :

Le CDI met à disposition des étudiants un ensemble d'ouvrages classés par thématiques et formations ainsi que des ordinateurs avec accès au site EM premium, base documentaire de référence dédiée aux établissements de santé.

Le CDI est accessible selon le calendrier suivant :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30 – 12h30	8h30 – 12h30	8h30 – 12h30	8h30 – 12h30	8h30 – 12h30
13h30 – 16h30	13h30 – 16h30	13h30 – 15h30	13h30 – 16h30	13h30 – 15h30

Salle informatique :

Elle est accessible aux étudiants du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30.

Tout apprenant entrant dans la salle informatique est tenu de respecter son règlement intérieur.

Espaces détente :

Les étudiants ont à disposition deux espaces détente pour se restaurer et se distraire. Un office équipé de micro-ondes et réfrigérateurs vient compléter l'offre.

Une mezzanine située dans la salle collaborative leur est réservée. Elle est équipée de 2 fauteuils massants et de poufs.

Aménagements extérieurs : Tables de pique-nique / ilot de sociabilité / bancs/abris vélos.

Restauration :

L'IFPS n'a pas de self dans ses locaux. Le self du CHI de Fécamp est ouvert aux apprenants qui disposent d'une carte rechargeable. Le repas moyen est évalué à près de 4,5 euros. Néanmoins, une majorité des étudiants déjeune à l'IFPS. Le fait de devoir prendre leur véhicule participe de ce choix. L'idée d'obtenir des tarifs alignés sur ceux de l'université est une piste d'amélioration des conditions de vie sociale des étudiants. Toutefois, les étudiants de l'IFPS bénéficient de l'aide à la restauration étudiante : la carte CARE. Celle-ci est accessible aux étudiants des établissements d'enseignement supérieur éloignés d'un restaurant universitaire ou d'un restaurant collectif à tarif modéré. Le montant de l'aide diffère selon votre situation :

- ✓ 20 € par mois si vous n'êtes pas boursier ;
- ✓ 40 € par mois si vous êtes boursier.

Les étudiants n'ont aucune démarche à effectuer auprès du CROUS pour demander à bénéficier de ce dispositif, c'est l'IFPS qui est en charge de signaler votre éligibilité à l'aide.

Logements :

L'IFSI de Fécamp ne possède ni internat, ni logements étudiants. De fait, une mise en relation entre propriétaires privés / agences et étudiants est organisée au travers d'un listing d'annonces de location à disposition sur le site internet de l'IFPS. Des informations liées aux aides financières pour le logement (APL, ALS, Dispositif Visale et Loca-Pass) sont également accessibles sur le site.

Le Bien-être des étudiants infirmiers de L1, L2 et L3 est un axe fort du projet pédagogique :

En accord avec le projet d'institut, l'équipe pédagogique prend en compte le bien-être en formation de ses apprenants. Ainsi, des temps d'échanges avec les formateurs d'année sur les problématiques de formation sont programmés. Chaque étudiant bénéficie d'un suivi pédagogique personnalisé et d'une rencontre avec un des formateurs d'année avant et après chaque stage.

L'équipe de formateurs d'année est vigilante sur les situations individuelles et répond le plus rapidement possible aux demandes face à des situations signalées de mal-être que ce soit en stage ou au sein de l'institut.

L'équipe informe également la direction de ces situations et des actions mises en place afin de les évaluer et / ou de les réajuster.

Depuis février 2025, un accompagnement psychologique est mis en œuvre au sein de l'IFPS. Madame GAUTIER Karen est à la disposition des étudiants, sur RDV, pour aborder leurs questions et / ou difficultés. Cet accompagnement est gratuit et confidentiel. Madame Gautier assure des permanences à raison de 3h00 par semaine.

ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

ISOLEMENT
ANXIÉTÉ
DOUTES
MAL-ÊTRE
STRESS

Karen Gautier, psychologue, est à votre disposition pour aborder vos questions et vos difficultés.

GRATUIT & CONFIDENTIEL

PRENDRE RENDEZ-VOUS

karen.gautier2@gmail.com
07.62.10.18.70
Bureau de consultation au sein de l'IFPS

ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

PERMANENCES DE MME GAUTIER
Je-journée, M-matin, A-m, après-midi

FEVRIER	MARS	AVRIL
mercredi 18 J jeudi 26 M	jeudi 05 AM jeudi 12 M jeudi 26 J	jeudi 09 AM jeudi 16 M jeudi 30 M
MAI	JUIN	JUILLET
jeudi 21 J jeudi 28 M	jeudi 04 M jeudi 11 M jeudi 25 J	jeudi 02 M jeudi 09 M
AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE
jeudi 27 M	jeudi 03 J	jeudi 01 J jeudis: 08, 15, 22 et 29 M
NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER 27
jeudi 05 M jeudi 12 M jeudi 19 M jeudi 26 M	jeudi 03 M jeudi 10 M jeudi 17 M	jeudi 07 M jeudi 14 M jeudi 21 M jeudi 28 M

PRENDRE RENDEZ-VOUS
karen.gautier2@gmail.com 07.62.10.18.70

LES INDICATEURS D'ÉVALUATION DU PROJET

La démarche qualité contribue au suivi de nombreux indicateurs permettant l'évaluation du projet. Des critères et des indicateurs sont identifiés comme étant les plus pertinents et ce, pour évaluer le projet.

CRITERES	INDICATEURS
Développement des compétences professionnelles des étudiants	- Taux de diplomation - Taux de validation des stages par année de formation
Cohérence du dispositif avec le référentiel de formation	- Rapport volume horaire planifié/volume horaire du référentiel
Pertinence de la pédagogie utilisée	- Satisfaction des étudiants
Adaptation aux étudiants des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre	- Présentation de la formation lors de l'entrée en formation - Présentation du projet de formation d'année dès l'entrée en 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année. - Mise à disposition des étudiants du calendrier de formation et des évaluations - Parcours de stage par étudiant - Bilans semestriels et bilan de fin de formation
Adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux objectifs de la formation	- Eléments concernant les moyens matériels et les locaux abordés pendant les sections de vie étudiante - Taux d'encadrement : ratio formateur / étudiant



INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE

5, rue St Nicolas

76 400 FECAMP

IFAS: 02.35.10.39.50

IFSI: 02.35.28.61.00

Mail: secretariatfsi@ch-fecamp.fr

Site: www.ifps-fecamp.fr